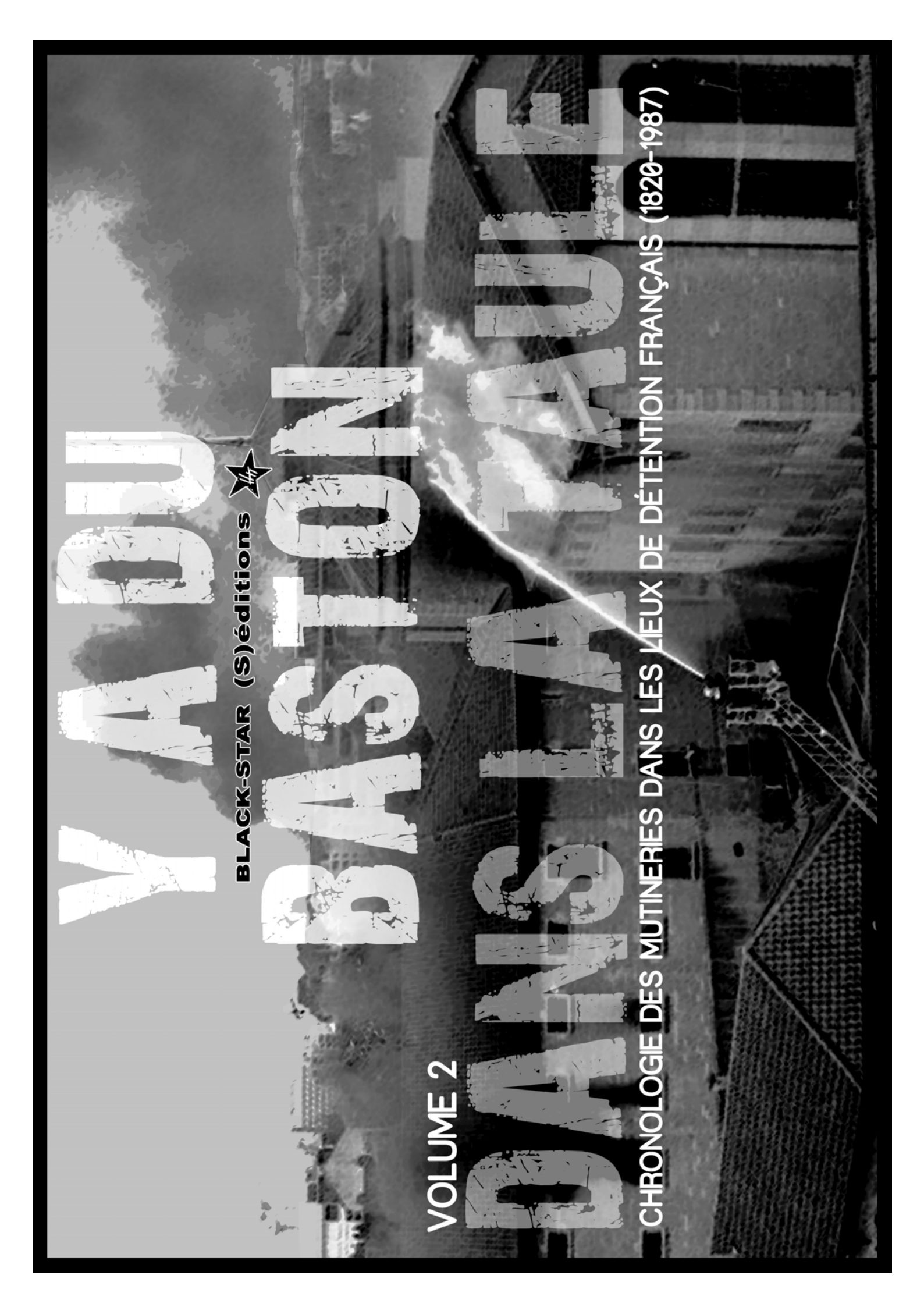




YAUQU

BLACK-STAR (S)éditions 

BASTONNAULE

VOLUME 2

CHRONOLOGIE DES MUTINERIES DANS LES LIEUX DE DÉTENTION FRANÇAIS (1820-1987)

Black-star (s)éditions tient à remercier chaleureusement toutes les personnes (et elles sont nombreuses) qui se sont tapées l'ingrat et fastidieux boulot de relecture, à relever d'innombrables fautes d'orthographe et typographiques (nous on ne les voyait même plus !), et pour leurs judicieux conseils afin d'éclaircir de nombreux points obscurs de cette brochure (donc de notre esprit ?). Mais malgré ce travail, quelques erreurs doivent certainement subsister... Ce ne sera pas **faute** d'avoir essayé !

Sans vous, on n'en aurait jamais vu le bout.

Encore merci.

Y *a du baston dans la taule* est une brochure en trois volumes :
Le premier est constitué de récits, le second et le troisième présentent une chronologie partielle des mutineries dans les lieux de détention français des années 1820 à nos jours.

Les luttes anticarcérales sont aussi vieilles que l'idée d'enfermement elle-même. Qu'elles se passent à l'intérieur ou à l'extérieur des prisons, qu'elles soient collectives ou individuelles, clandestines ou légales, elles s'expriment différemment selon les possibilités, les énergies, les rapports de force, mais aussi suivant la situation, la prise de conscience et l'analyse de chacun-e.

En prison, la révolte peut, entre autres, prendre les aspects suivants : automutilation, grève de la faim, refus des plateaux repas, raffût, occupation des cours de promenades, prise d'otage, agression du personnel, destruction du matériel, évasion... Pour nous, la plupart de ces formes d'action font partie des mutineries carcérales car se mutiner, c'est « refuser collectivement et ouvertement de se soumettre aux ordres de l'autorité (militaire, policière, ...) à laquelle on est assujéti » (Larousse). C'est cette (large) définition qui a guidé ce projet, et non l'application d'une quelconque hiérarchie dans les types de lutte.

On trouvera, d'abord, la republication de témoignages ¹, dont ceux tirés du livre *Y a du baston dans la taule* ², aujourd'hui épuisé, puis une chronologie faisant écho à ces paroles ³, et donnant une brève vision d'ensemble des révoltes des prisonniers contre leurs lieux d'enfermement.

Notre but n'est pas de faire dans le sensationnel mais de mettre en avant ces instants forts et collectifs entre détenu-e-s. Cela est d'autant plus important que la prison, par son fonctionnement, isole et sépare de manière accrue les individu-e-s. Non pas que dans ces instants ils / elles soient tou-te-s des potes ⁴, mais bien uni-e-s pour créer des brèches et des instants de liberté face à la logique d'enfermement mortifère qu'est la prison. De plus, la mutinerie met en lumière de façon radicale les rapports de force existants, et délimite ainsi clairement autant les termes du conflit que ses protagonistes : les détenu-e-s en tant que force collective contre le pouvoir et ses sbires. Cela est d'autant plus frappant lorsque les mouvements se font à l'échelle nationale avec des revendications communes. Il est bon de rappeler qu'en prison, encore plus

¹ Les notes de bas de page, sauf indication contraire, sont de nous.

² Editions L'Insomniaque, décembre 2000. Les témoignages du recueil correspondent aux trois derniers de la série.

³ Attention, celles-ci ne sont représentatives que d'un lieu particulier, à un moment et dans un contexte donné. Toute mutinerie a sa propre histoire ! De plus, il faut garder à l'esprit que ces récits sont et restent le point de vue de la personne qui l'écrit.

⁴ Comme peut en témoigner le récit de la mutinerie de Saint-Maur dans la brochure *Y a du baston dans la taule*, volume 1.

qu'ailleurs, il n'y a pas d'acquis. Tout ce qui est gagné par les luttes peut disparaître du jour au lendemain.

Il y a, depuis vingt ans, une baisse significative du nombre de luttes collectives. Le chacun pour soi tend de plus en plus à remplacer la force du nombre, et l'individualisme et le consumérisme parviennent souvent à balayer certains idéaux politiques forts. De plus, l'évolution du comportement de la population pénale qui se soumet à l'autorité et le renforcement des systèmes de sécurité et d'isolement développés par l'Administration Pénitentiaire (AP), font que les mouvements sont de plus en plus difficiles à organiser. Espérons que cette tendance ne soit que passagère et qu'il y ait dès lors un renouveau des luttes.

Enfin il nous semble important de faire circuler la mémoire de ces années, assez peu connue, de combat carcéral.

Sur la chronologie qui suit nous tenons à apporter quelques mises au point :

- Elle ne prétend pas à l'exhaustivité. Forcément partielle, elle est le fruit du travail d'autres et de nos propres recherches.⁵ Les informations qui suivent proviennent donc en grande partie de la presse (qui souvent ne fait état que de brèves⁶), de témoignages de détenu-e-s ou de personnels de l'AP, de publications militantes, de mémoires universitaires, de travaux spécifiques sur l'histoire d'un établissement en particulier ou d'essais sur les prisons en général.

⁵ Notamment la brochure : *Une succincte histoire des luttes anti-carcérales depuis l'intérieur des prisons*. Mise en page par Hobolo et disponible sur < <http://infokiosques.net> >, nous l'avons revue, nettement augmentée, (parfois) corrigée et nous ne nous sommes concentrés que sur l'aspect mutinerie.

⁶ Il est intéressant de noter que la parole n'est jamais donnée aux détenu-e-s elles / eux-mêmes mais que les faits sont souvent expliqués par l'AP et les syndicats de matons. Ainsi il fut parfois mentionné dans les journaux que les détenus s'étaient rendus sans résistance alors que dans les faits ils s'étaient fait détruire la gueule par les CRS. Par ailleurs, il est également important de noter que depuis plus de 20 ans, les mutineries servent à l'AP (la matonnerie se servant des détenus comme arme de grève) à demander plus de moyens, plus d'effectifs et plus de prisons. En faisant des recherches, nous sommes tombés sur l'information suivante ; L'AP y gonfle les chiffres de façon grotesque :

« Les chiffres fournis par l'Administration Pénitentiaire sont éloquentes. Les incidents collectifs recensés (refus de remonter de la promenade, mutineries, grèves de la faim, etc.) ont augmenté de 155 % entre 2000 et 2004, et les agressions contre les personnels de 53 %. Sur les neuf premiers mois de 2005, ces chiffres sont déjà dépassés pour les premiers (257 mouvements collectifs) et la mesure des seconds ne laisse présager aucune amélioration (457 agressions contre les personnels) ». (Nathalie Guibert, *La marmite carcérale et ses débordements*, *Le Monde*, 23 octobre 2005).

Bien que ces chiffres soient complètement délirants, Black-star (s)éditions aurait bien aimé en savoir plus sur ces événements afin d'étayer sa chronologie, qui présente seulement sept faits pour les années 2004-2005 !

- La Pénitenciaire étant assez avare d'informations sur ce type d'événements, faisant en sorte de les minimiser ou de les cacher tout simplement ⁷, il n'est pas toujours aisé de savoir ce qu'il s'est passé dans un cas particulier ou durant une période donnée. Ainsi, dans la chronologie, nous avons parfois juste mentionné l'acte sachant qu'il a eu lieu, mais nous n'avons pas toujours réussi, à notre grand regret, à avoir plus de détails.
- Elle ne se focalise que sur un aspect (la mutinerie) et non sur l'histoire en de la prison en général ⁸. Nous sommes également conscients que le choix de ne se focaliser que sur un aspect présente un inconvénient majeur : il ne permet pas de saisir les actes dans leur contexte. Cela est lié en partie à la forme du document (brochure) qui ne nous le permet pas, faute de place. C'est pourquoi nous encourageons le lecteur / la lectrice à consulter les quelques références que nous lui suggérons ⁹. Pour la même raison, nous avons fait aussi le choix de ne traiter que des luttes collectives et non des combats individuels.
- Elle n'évoque pas les évasions car nous avons voulu nous concentrer sur la lutte entre les murs. Si nous en parlons, c'est uniquement quand l'évasion (individuelle ou collective) participe à créer la mutinerie ou alors que cette dernière a permis à certains, par le désordre engendré, de se faire la belle.
- Elle n'expose pas les luttes ou les actes de soutien venant de l'extérieur. Nous ne nous concentrons que sur les prisonnier-e-s à l'intérieur des murs ¹⁰.
- Elle ne présente pas non plus l'après-coup, sa répression et notamment les procès des mutin-e-s. Non pas que cela ne nous intéresse pas, mais les trous sont trop importants pour en avoir un aperçu cohérent. Ainsi il faut avoir en tête à la lecture des lignes qui suivent que les détenu-e-s payent toujours très cher leurs luttes (tabassage, transfert – « tourisme pénitenciaire ¹¹ » –, mitard,

⁷ Quand le fait est trop important et ne peut être caché, l'AP s'adapte. Cf. note précédente.

⁸ Cette histoire est brièvement décrite dans la brochure citée à la note n°4.

⁹ Entre autres, nous recommandons vivement les ouvrages suivants :

- *Au pied du mur, 756 raisons d'en finir avec toutes les prisons*, L'Insomniaque, 2000.

- Nadia Menenger, *A ceux qui se croient libres*. Thierry Chatbi, 1955-2006. L'Insomniaque, 2009.

- Le journal *L'Envolée* [<envoleejournal@yahoo.fr>. 43, rue de Stalingrad, 93000 Montreuil].

¹⁰ Une chronologie des luttes anti-carcérales à l'extérieur des prisons de 1971 à 1989 est parue dans le journal *L'Envolée* n°8 [disponible sur <http://lejournalenvolée.free.fr>]. Un des points faibles de cette chronologie est qu'elle met trop en avant les luttes radicales et laisse de côté les autres types de luttes. Il est alors bon de rappeler que des groupes ou collectifs ont soutenu et soutiennent les prisonniers dans leurs mouvements par d'autres formes d'actions. De plus, durant des mutineries, les familles et les proches, quand ils l'ont pu, se sont mobilisés pour soutenir les révolté-e-s.

¹¹ Contrairement au but recherché, la pratique du transfert fut parfois bénéfique aux détenu-e-s en lutte puisqu'elle leur a permis de propager des idées et des pratiques rebelles dans d'autres établissements.

isolement, suppression des remises de peines, inculpations et procès qui se soldent souvent par des peines de prison en plus).

Pour ce qui est des procès, ils servent à nier le caractère collectif des mutineries et les raisons de la révolte en faisant croire qu'elles sont dues à quelques meneurs / meneuses isolé-e-s et manipulateurs / manipulatrices.

- Nous ne mettons pas en lumière les différences caractéristiques des luttes. Qu'elles soient menées par des détenu-e-s dits de « droit commun » ou dits « politiques », pour des droits syndicaux, l'amélioration du quotidien ou pour détruire cette mangeuse d'Homme qu'est la taule, toutes ces révoltes ont leur place dans ces brochures. La lutte reste un moyen efficace pour résister, construire des complicités et tenter de modifier la réalité carcérale. En prison comme ailleurs il n'y a pas de petits combats. Voilà pourquoi nous ne voulons ni les hiérarchiser ni les opposer.
- Elle traite des lieux de détention en général. Ainsi même si les structures évoquées n'étaient ou ne sont pas identiques, qu'elles possédaient ou possèdent leurs propres logiques, qu'elles aient été ou soient toujours gérées par l'AP (ou par d'autres), elles étaient et sont en tout cas des lieux d'enfermement et font partie de l'histoire de, comme l'appelait Foucault, l'« archipel carcéral »¹². C'est pourquoi nous évoquons tant les bagnes (sous ses différentes formes), que les camps d'internement, les prisons ou les Centres de Rétention Administrative¹³.

Contre toutes les prisons !

¹² Ces institutions ne sont pas le centre des dispositifs de contrôle mais leur forme la plus criante. Il en a existé, et il en existe d'autres que celles citées dans cette brochure.

¹³ Nous avons fait le choix de désigner les sans-papiers enfermés sous le terme de « détenu-e-s » plutôt que par celui de « retenu-e-s » qui est à nos yeux hypocrite. Bien que l'enfermement d'un-e retenu-e soit différent de celui d'un-e prisonnier-e, ils et elles sont, quel que soit leur statut, enfermés dans des centres de détention. Certes, d'un point de vue juridique, les centres de rétention ne sont pas des prisons : leurs locaux ne relèvent pas de l'autorité pénitentiaire, et l'enfermement, qui ne nécessite pas de décision de justice préalable, est décidé par le préfet. Mais il n'est pas anodin que les sans-papiers parlent, souvent eux-mêmes, de prison pour évoquer leurs lieux d'enfermement.

Nous renvoyons à la lecture de deux brochures qui nous ont aidés : *Chronologie des derniers événements dans les centres de rétention*, 2008 (mise en page par Hobolo) et *Centres de rétention : récits de révoltes et de solidarité – Été 2009*, disponibles sur le site < infokiosques.net >. Nous recommandons également la lecture des autres brochures relatives aux sans-papiers.

**Black-star (s)éditions,
Grignoble / (St)-é, octobre 2010**



**Pour tous commentaires, infos, critiques,
remarques, insultes, etc. :
black-star@no-log.org**

Anti-copyright, photocoPillage, diffuse !

En couverture : Mutinerie à la maison d'arrêt de Dijon, 7 avril 1996. Quatrième de couverture : Mutinerie à la maison d'arrêt de Saint-Paul à Lyon, 8 mai 1973. Page suivante : Les mutins surveillés par la police après leur reddition à la maison centrale de Clairvaux, le 19 juillet 1974.

**Chronologie
partielle des
mutineries dans
les lieux de
détentions français
des années
1820 à 2010**

Première partie

Le sens des luttes

En prison, il faut affronter les CRS pour obtenir que soit réglée la température des douches ; il faut faire une grève de la faim pour obtenir l'autorisation de secouer la poussière de ses couvertures.

Aucune revendication, dans ces conditions, ne peut paraître modeste. Mais ce qui reste décisif dans toutes les révoltes récentes, ce n'est pas les revendications d'améliorations matérielles, mais de droits.

Les prisonniers ont refusé d'être des hors-la-loi au nom de la loi ;

- refusé d'être soumis à l'arbitraire total du directeur de la prison ;

- refusé des sévices des surveillants dans les secrets des mitards, sans moyen de contrôle, de défense ;

- refusé d'être exploités dans leur travail sans avoir les mêmes droits et salaires que les autres travailleurs ;

- refusé de recevoir une information censurée ;

- refusé d'être poursuivis hors de la prison par le casier judiciaire, avec lequel il n'y a jamais de libération véritable, il n'y a que des sursis ;

- refusé d'être poursuivis hors de la prison par l'interdiction de séjour.

Actuellement le seul acquis des détenus, c'est leur lutte commune.

On leur promet une réforme. Est-ce plus qu'un moyen de désorganiser leurs luttes, de nous faire croire qu'il n'y a plus qu'à être vigilants, de différer la vraie question : pourquoi des prisons ?

GIP - Groupe Information Prison*

Conclusion aux cahiers de revendications sortis des prisons lors des récentes révoltes, avril 1972.

*Le GIP est un mouvement d'action et d'information né en février 1971 (il s'autodissout en septembre 1972) ayant pour but de permettre la prise de parole des détenus et la mobilisation des intellectuels et des professionnels impliqués dans le système carcéral.

Brève présentation des différents centres de détention les plus évoqués dans cette chronologie :

Au 1^{er} janvier 2010, selon les chiffres de l'AP, il y avait 191 établissements pénitentiaires sur le territoire français, dont 106 Maisons d'Arrêt (MA), 37 Centres Pénitentiaires (CP), 24 Centres de Détention (CD), 5 Maisons Centrales (MC), 12 Centres de Semi-Liberté (CLS), 6 Établissements Pénitentiaires pour Mineurs (EPM), l'Établissement Public de Santé National de Fresnes (EPSNF) et le Centre National d'Observation de Fresnes (CNO) préparatoire à l'affectation en centrale.

Une Unité Hospitalière Spécialement Aménagée (UHSA) « Simone Veil » fut inaugurée le 21 mai 2010 au centre hospitalier du Vinatier de Bron (69). Elle est chargée de la prise en charge psychiatrique des détenus souffrants de « troubles mentaux ». Seize autres établissements sont prévus d'ici à 2011.

Selon les chiffres de l'arrêté du 21 mai 2008, il y a en outre 28 Centres de Rétention Administrative (CRA).

- **Le bagne (colonie pénitentiaire)** : établissement consacré aux travaux forcés. Il y eut les bagnes en métropole mais aussi en Outre-mer (Guyane française, Nouvelle-Calédonie, Indochine et Madagascar). Il y eut les bagnes pour enfants et les bagnes militaires (Tunisie et Algérie).
- **La maison d'arrêt (MA)** : établissement pour la détention provisoire (= en attente de procès) et pour celles et ceux dont le reste de la peine n'excède pas – en principe – un an au moment de leur condamnation.
- **Le centre pénitentiaire (CP)** : établissement mixte comprenant au moins deux quartiers à régimes de détention différents (MA / CD / MC).
- **Le centre de détention (CD) [dont 34 quartiers dans d'autres types d'établissements]** : pour les détenu-e-s condamné-e-s à une peine supérieure ou égale à un an.
- **La maison centrale (MC) [dont 9 quartiers dans d'autres types d'établissements]** : pour les condamnés les plus « difficiles » (DPS – détenu particulièrement signalé ¹⁴) et les longues peines.
- **Le centre de rétention administrative (CRA)** : Pour les sans-papiers en attente d'expulsion vers leur pays d'origine. La durée varie officiellement entre deux et trente-deux jours au maximum. Les retenu-e-s sont gardé-e-s par des gendarmes ou la police nationale.

Au 1^{er} juin 2010, selon les chiffres de l'Administration Pénitentiaire, il y avait 61 604 personnes incarcérées dans les prisons françaises.

¹⁴ Ou « détenu particulièrement surveillé ».

PREMIERE PARTIE :

1820 – 1987

Années 1820

- Brest (29), Bagne de BREST.

Un commissaire des chiourmes (galères) supprime le léger matelas d'étoupes (le serpentín), qu'il est d'usage de laisser aux condamnés sous un climat humide, craignant que les forçats y cachent des limes et autres objets d'évasion. Aussitôt après cette suppression, une révolte éclate au milieu de la nuit dans une des salles du bagne. Un détachement d'artillerie parvient sur les lieux et procède à quelques arrestations qui mettent fin à la révolte.

- Toulon (83), Bagne de TOULON.

Dans la partie du port de Toulon qu'on nomme le Mouraillon, un complot se trame pour tenter une évasion qui doit rendre à la liberté un grand nombre de condamnés à perpétuité. Un sergent est poignardé, c'est le signal pour la révolte. Plusieurs gardes-chiourmes menacés se réunissent et ripostent par le feu. Les agents de la surveillance interviennent pour les aider. Les révoltés se jettent sur eux pour les désarmer mais les gardes, rangés en bataille, ripostent. Les cadavres jonchent le sol. Contre les fusils, les forçats combattent avec des pierres ou des fragments de fer arrachés de leurs chaînes. Deux compagnies d'infanterie arrivent et mettent fin à la révolte. Il y a quarante blessés et seize morts (en grande majorité des forçats).

1829

Jeudi 26 février :

- Toulon (83), Bagne de TOULON.

Deux cent dix forçats décident de faire obstacle à leur mutation au bagne de Brest.

A la nuit tombée ils complotent. Parmi eux, un forçat moins patient invite ses camarades à la résistance. L'orateur surpris par les gardes est enfermé, non sans résister, dans un cachot.

« Un bonnet vert se dresse, c'est le forçat Bourgeois ; il reproche à ses camarades leur lâcheté, car pas un n'a osé s'opposer à l'arrestation ; il se montre

comme drapeau de la révolte, un coup de carabine tiré à bout portant, l'étend mort. Le forçat Besson le remplace sur la brèche, mais à peine a-t-il jeté le premier cri de guerre qu'il n'est plus qu'un cadavre. Une double décharge fait ruisseler le sang ; les rebelles, intimidés, courbent la tête, et au point du jour l'embarquement s'effectue. » [Maurice Alhoy, *Les bagnes : histoires, types, mœurs, mystères*, G. Havard, 1845]

1836

- Aubusson (23), Prison d'AUBUSSON.

Mutinerie au sujet de l'application du règlement préfectoral d'octobre 1824 sur les heures de sorties et de rentrée des prisonniers.

Vers 1840

- Toulon (83), Bagne de TOULON.

« Le même commissaire des chiourmes, M. Renault, ne dut la conservation de sa vie qu'à un hasard providentiel. Un coup de poignard qui lui était destiné fut reçu par un adjudant. Au cri du mourant, un sous-adjudant accourt à son tour ; blessé mortellement, il tombe, et un troisième sous-officier qui survient reçoit quatre coups de couteau dans la poitrine. C'était au moment de la rentrée dans les salles après les travaux. Les condamnés, enhardis par les meurtres, se répandent sur les quais de l'intérieur du port. Les gardes ne peuvent maîtriser l'émeute ; le forçat Lejoile commande, il a une influence terrible sur ses camarades. Les armes se chargent : Lejoile semble animé par la menace ; il se présente au-devant des carabines, une balle le frappe, elle semble rebondir sur son front, qu'elle n'entame pas ; il jette en riant un lazzi [plaisanterie moqueuse] à celui qui l'a ajusté, et faisant allusion à la vie civile qu'il a perdue, il crie en ricanant : "On ne tue pas les morts" ; il essuie de nouveau plusieurs coups de feu sans être atteint, enfin, poursuivi et acculé contre un mur, un garde-chiourme le perce d'un coup de baïonnette ; il tombe, mais la vie lui reste encore. » Traduit devant la cour maritime, il sera exécuté. [Maurice Alhoy, *ibid.*]

1847

- Guéret (23), Prison de GUERET.

Grève de la faim de plusieurs détenus pour protester contre la qualité et la quantité de nourriture qu'on leur sert et pour obtenir des vivres du dehors.

1848

Mardi 5 septembre :

- Loos (59), Maison Centrale de Force et de Correction de Loos.

Une mutinerie éclate. Les détenus « se refusent à obéir aux ordres qui leur sont donnés ; ils poussent des cris furieux, chantent la Marseillaise et réclament du tabac et la liberté ; d'autres, moins exigeants, demandent le retour de l'ancien directeur » parti à la retraite. « Devant l'ampleur de la mutinerie, le préfet, qui a envoyé des émissaires, promet que "la sédition n'aura pas de suite et que trois gardiens seront renvoyés". La mutinerie repart de plus belle. La nuit venue, la troupe intervient et les détenus remontent en rechignant dans les dortoirs. Ils brisent leurs lits, veulent démolir le mur les séparant des femmes, certains grimpent sur les toits. Le préfet requiert les sapeurs-pompiers et les gardes nationaux de Loos, Haubourdin et Lille. Ceux-ci tirent sur les mutins, deux d'entre eux sont grièvement blessés et les autres finissent par se rendre. Des militaires armés occupent les corridors, la garnison chargée de la garde extérieure est renforcée de vingt-cinq soldats supplémentaires, les détenus sont séparés par groupes de trente. Cinquante mutins sont placés au cachot. »

La Gazette de Flandre et d'Artois du 10 septembre 1848 commente : « C'est une révolte morale sans autre voie de fait que le refus de se plier à la discipline réglementaire comme par exemple de garder le silence ou de se tenir en rang. Ils annoncent d'ailleurs que tout n'est pas fini et menacent de se révolter à la première occasion. »

[Christian Carlier, « Les prisons du Nord au XIX^e siècle », sur < <http://www.criminocorpus.cnrs.fr/article647.html> >. Page consultée le 15 octobre 2010.]

1852

Mardi 6 avril :

- Loos (59), Maison Centrale de Force et de Correction de Loos.

Le soir, au réfectoire, les détenus trouvent la soupe mauvaise quand le gardien-chef la trouve bonne. Les écuellles lui volent à la tête, il doit se sauver. Un détachement de soldats intervient, dont les baïonnettes blessent grièvement plusieurs détenus.

Le lendemain, le préfet et le procureur adressent une sévère admonestation [remontrance à caractère solennel] à la population pénale assemblée. *L'Écho du Nord* s'étonne de « la répugnance extraordinaire » manifestée par les détenus pour cette prison et demande le contrôle de l'autorité judiciaire ainsi que des enquêtes publiques. *La Gazette de Flandre et d'Artois* loue au contraire « le

zèle, l'intelligence et l'humanité » de l'Administration de la prison. Les mutineries sont le fait, selon le journal, de la « perversité des détenus » et non des « vices du système pénitentiaire ». [Christian Carlier, *ibid.*]

1850-1860

- **Aléria (20 – Corse), Pénitencier agricole de CASABIANDA.**
 - **Ajaccio (20 – Corse), Pénitencier agricole de CASTELLUCCIO.**
 - **Coti-Chiavari (20 – Corse), Pénitencier agricole de CHIAVARI.**
- Mutineries à répétition dans ces prisons corses.

1862

Mercredi 1^{er} janvier 1862

- **Ajaccio (20 – Corse), Colonie horticole SAINT-ANTOINE DE CASTELLUCCIO.**

22h, dans un dortoir, les détenus adultes demandent à deux employés accompagnés de deux gardiens que leurs soient rendus trois de leurs camarades mis en cellule pour des infractions à la discipline. Les gardiens leur demandent de cesser le bruit et de se coucher. Au lieu d'obtempérer, les détenus poussent des cris et s'arment des planches de leurs lits, l'un d'eux brandit un poignard. Pour mater la révolte, un des gardiens fait usage de son fusil et blesse deux détenus, dont un succombe de ses blessures.

1866

Mardi 2 octobre :

- **Île du levant (83), Pénitencier pour enfants (bagne) de L'ILE DU LEVANT.**

« Le 28 septembre 1866, 65 enfants provenant de la colonie horticole de Saint Antoine de Castelluccio à Ajaccio débarquent sur l'île du Levant. Cette colonie venait de fermer ses portes et le pouvoir avait décidé de déporter certains des jeunes enfants sur le continent. Leur arrivée porte l'effectif de 223 à 288 détenus. Dès les premiers jours, les nouveaux arrivants se plaignent de la nourriture et des horaires de travail trop longs. Le 2 octobre, à la tombée de la nuit, des chants séditieux appellent à la révolte. Les insurgés abattent les cloisons du dortoir et veulent aller piller la demeure du Comte, absent ce soir là. Armés de haches et autres outils, les révoltés défoncent neuf cachots. Les neuf gardiens, le directeur, sa famille et l'aumônier partent sur un bateau. Sous l'effet de l'alcool, chauffés à blanc, ils décident de s'en prendre aux espions, une quinzaine d'enfants, parmi les plus jeunes, qui survivent en collaborant avec les gardiens en les informant

de ce qui se passe dans la colonie. Un des meneurs met le feu au bâtiment où ils sont réfugiés.

L'incendie se propage dans le pénitencier et dure jusqu'à l'arrivée des militaires du 9^{ème} régiment d'infanterie et de deux brigades de gendarmerie, le 4 octobre au matin. La chasse à l'homme se poursuit sur l'île. 37 jeunes furent arrêtés, embarqués sur le vapeur "Hector" et évacués vers la maison d'arrêt de Toulon.

Les médecins légistes eurent du mal à dénombrer les victimes. On ne sut jamais si 13 ou 14 enfants périrent dans cet [nous tenons à ajouter : dramatique] incendie. Le procès dura du 2 au 6 janvier 1867. Les 16 accusés, âgés de treize à dix-neuf ans, furent condamnés à des peines diverses, dont quatre d'entre-eux aux travaux forcés à perpétuité. »

[Dans < http://faitsdivers.blog4ever.com/blog/lire-article-287239-1190652-l_ile_du_levant_et_les_bagnes_pour_enfants.html > Page consultée le 15 octobre 2010.]

1887

Janvier :

- *Campestre-et-Luc (30), Colonie pénitentiaire du LUC.*

Les enfants mettent le feu à la partie des bâtiments affectés au logement des colons et l'atelier de fabrication de chaussures. Une trentaine d'enfants profitent de l'incendie pour s'évader. « Ils pillent deux fermes mais la population de Campestre et des environs organise la chasse à l'enfant avec l'espoir de toucher les 15 francs [franc germinal, pièces en argent], prix de la capture des fugitifs, mais les évadés se rendent en rejoignant la colonie, privant ainsi les villageois de ce modeste pactole » [Jacques Castan, *Le jardin*, La Mirandole, 1992]. Les deux tiers des détenus sont alors dirigés sur Aniane. Soixante restent au Luc.

1892

Lundi 1^{er} et jeudi 25 août :

- *Rouen (76), Prison BONNE-NOUVELLE.*

Divers actes de mutineries assez sérieux ont lieu dans le quartier correctionnel de la prison. Deux agressions sont commises en réunion contre des gardiens ; les coupables, déférés à la justice, sont transférés dans des maisons centrales et au dépôt des forçats de Saint-Martin-de-Ré (17), suivant la nature des peines infligées.

Lundi 22 octobre :

- Îles du Salut (97 – Guyane), Camp (bagne) de L'ILE DE SAINT-JOSEPH.

Le surveillant Mosac, qui avait tué un forçat anarchiste un mois plus tôt, part le lendemain de Saint-Joseph pour le Maroni. Les anarchistes décident de venger leur compagnon avant que le bourreau ne parte libre...

« “A peine Boubou, un contremaître nègre, levait-il la lanterne, précédant le surveillant de ronde, Crétallaz, que la poignée des plus décidés [des forçats anarchistes] fonçait sur celui-ci [le surveillant] comme un éclair, le criblant de coups de couteau.

Le surveillant Mosac qui se tenait prudemment sur le seuil tira à l'aveuglette un coup de revolver, frappant Garnier [un des forçats] au front, l'étendant à terre mort et cherchant ensuite à rejoindre de toutes jambes le contremaître Boubou qui, dans le désordre, avait réussi à s'esquiver et courait rendre compte de l'événement au service intérieur.

Cependant, surveillant Mosca, le compagnon Thiervoz s'était jeté sur lui avec l'élan d'un tigre, le désarmant, le jetant à terre, lui portant dans les flancs une demi-douzaine de coups de couteau.

Pendant ce temps, Simon [un autre forçat] armé du revolver enlevé au surveillant Crétallaz allait de chambrée en chambrée, cherchant à en forcer les portes et à adjoindre à la poignée des insurgés les hommes de bonne volonté qui ne manquaient pas parmi les transportés et les compagnons qui étaient disséminés dans les diverses cases. Dans une rencontre avec le surveillant Dard, Simon fut blessé à la main, mais deux contremaîtres tombèrent sans plus se relever.

Au service intérieur, réveillé par les cris de Boubou et par l'écho répétés de revolver, le commandant Bonafal organisait la répression, faisant appel sans retard aux marins qui furent envoyés, débarqués la nuit même, ivres comme des porcs et lâchés de tous côtés avec la consigne précise de ne pas faire de quartier recommandation du reste inutile et superflue pour cette bande d'abrutis.”

Liard-Courtois lui aussi rapporte ce qu'on lui a raconté (il n'arrive au bagne qu'en mai 1895) :

“Le 22 au matin, la troupe se divisa en deux pelotons.

Le premier fut chargé de la garde des cases qu'avaient réintégrées les condamnés aussitôt que les surveillants avaient quitté le camp. Les fantassins à qui incombait cette tâche s'en distraient en injuriant grossièrement et en menaçant de leurs Lebel (fusil) les hommes parqués là sans défense.

Le second peloton se déploya dans l'île, en tirillant à la recherche des anarchistes qui n'avaient pas regagné leurs cases.

Ce fut une véritable chasse à l'homme. Tous les replis de terrain furent inspectés, toutes les cavités de la roche visitées et fouillées.

“Pas de quartier !” avait ordonné le chef de camp. Et les malheureux troupiers, chez qui l'ivresse avait détruit la raison, remplirent à leur honte cet odieux programme. Ils ne s'attardèrent pas à parlementer ou à faire des prisonniers ; le forçat qu'ils rencontraient dehors à leur portée était impitoyablement fusillé.” »

[Marianne Enckell, *Moi Clément Duval : bagnard et anarchiste*, L'Atelier. 1991]

Certains s'écroulent aux cris de « Vive la liberté ! Vive l'anarchie ! ». Quand le massacre prend fin on dénombre au moins douze morts parmi les révoltés, qui, tous, finirent dans les ventres des requins lors de cérémonies dont l'assistance était principalement composée des gardiens et de leurs familles...

1897

Mardi 2 novembre :

- Aniane (34), Maison centrale de force et de correction d'ANIANE.

La veille, un jeune pupille tente de se suicider pour mettre fin à ses souffrances, souffrances dues à la sévérité des surveillants à son égard. Alors qu'il tente de se noyer dans le bassin qui se trouve dans la cour, il est repêché par ses camarades in extremis sous l'œil des gardiens qui au lieu de lui porter secours, rient comme des fous. Devant 400 jeunes détenus, un surveillant le traîne par la jambe jusqu'à la salle de police et, une fois arrivé, lui donne un énorme coup de pied dans les reins. Face à cela, dix-huit enfants décident de s'évader de la colonie pour aller déposer une plainte à Montpellier. Ils se font arrêter, deux jours plus tard, à 8 km de la colonie par les gendarmes lancés à leurs trousses, revolver au poing. Ramenés à la centrale, on leur rase la tête et ils sont punis au cachot d'une durée de 60 à 120 jours. Durant leur séjour, ils subissent violences, privations et vexations.

1898

Samedi 24 décembre :

- Aniane (34), Maison centrale de force et de correction d'ANIANE.

« Les colons repus de coups et d'humiliations se mutinent, brûlant en particulier les ateliers honnis. Les rebelles ne purent être réduits que par l'emploi d'une force publique importante, complétée par l'intervention des pompiers et de leur pompe à incendie : les douches et la cellule en vinrent à peine à bout ». Soixante-douze des rebelles sont envoyés à la colonie correctionnelle d'Eysses (47) et cinq autres à Belle-Ile (56). « Les révoltes se succèdent à Aniane, l'une terrible en 1899, deux autres encore en 1900. Des surveillants qui ne sont pas

choisis au hasard, sont roués de coups, le directeur, insulté ». [Christian Carlier, *La prison aux champs. Les colonies d'enfants délinquants du nord de la France au XIX^e siècle*, Ed. de l'Atelier & Ed. Ouvrières, 1994]

1908

Août :

- Charvein (97 – Guyane), Camp (bagne) de CHARVEIN.

« Grave mutinerie. »¹⁵ [Nous n'avons pas réussi à trouver plus d'informations sur le sujet, on peut néanmoins imaginer le pire sachant le peu que l'on connaît sur ce camp aux détenus classés « incorrigibles ». Considéré comme « le camp des représailles », brutalités et assassinats de la part des gardiens y étaient monnaie courante.

1909

Lundi 12 avril :

- Gaillon (27), Colonie correctionnelle du GAILLON.

« Vers cinq heures les pupilles de la colonie dans les cours se révoltent contre leurs surveillants qu'ils frappent avec des briques, des morceaux de bois et de fer arrachés aux fenêtres de l'établissement. A la faveur du désordre, quinze s'échappent en franchissant le mur d'enceinte, peu élevé. Les autres, au nombre de cent sept, pénètrent de force dans l'atelier de cordonnerie, s'emparent de trente-cinq tranchets, d'alènes, de grandes limes servant à la confection des chaussures et bravent le personnel de la colonie. Les gendarmes et une partie du bataillon d'infanterie en garnison à Gaillon sont aussitôt réquisitionnés par le directeur de l'établissement et les pupilles se font enfermer dans le réfectoire où ils passent la nuit. Le directeur de l'établissement, après de longs pourparlers avec les mutins, obtient d'eux la promesse que le matin ils abandonneront leurs armes en sortant du réfectoire. Mais il n'en est rien ; ils sortent en masse dans la cour et ce n'est qu'avec les plus grandes peines que les plus dangereux sont acculés dans le coin d'une des cours où ils sont appréhendés et désarmés l'un après l'autre. » Ils sont tous mis en cellule avec les menottes et l'ordre est rétabli. De nombreux gardiens sont blessés dont quatre assez grièvement. Parmi les évadés, sept sont repris dans la nuit par la gendarmerie. Le directeur du Gaillon n'est pas favorable à un procès en cours d'assises : « nos mutins seront heureux de parader à peu près impunément [...] outre qu'il [le détenu] appellera

¹⁵ Dans « Les surveillants militaires des bagnes coloniaux », < <http://philippepoisson-hotmail.com.over-blog.com/article-33634583.html> > Page consultée le 15 octobre 2010.

de nouveau l'attention publique sur des faits qu'il y a intérêt à laisser tomber dans l'oubli. » [Christian Carlier, *La prison aux champs*, op. cit.]

1928

- Cadillac (33), Maison d'éducation correctionnelle de CADILLAC.

« Les prisonnières mettent le feu au château et une grande partie de la décoration de l'appartement royal est, soit détruite comme les décors peints des plafonds, soit terriblement endommagée, comme les cheminées de la salle et de l'appartement du roi au 1^{er} étage. » [Jacques Castan, *Le jardin*, op. cit.]

1931

Ou mercredi 10 au lundi 29 juin :

- Saint-Laurent-du-Maroni (97 – Guyane), Camp de relégation (bagne) de SAINT-JEAN.

Neuf cents relégués¹⁶ décident de se mettre en grève et remettent une série de revendications au gouverneur de la colonie. Ils demandent notamment que la relégation soit un temps¹⁷ et que l'on modifie le régime de cette peine qu'ils

¹⁶ La loi du 27 mai 1885, dite "loi sur la relégation des récidivistes" ou "loi Waldeck-Rousseau de relégation", du nom du ministre de l'Intérieur de l'époque, entraîne « l'internement perpétuel sur le territoire des colonies ou possessions françaises » des délinquants et criminels multirécidivistes. L'enjeu de cette loi est d'épurer le sol de la France métropolitaine des petits délinquants et des vagabonds. Les récidivistes, notamment ceux condamnés au bagne, sont, selon un certain barème, jugés incapables de s'amender, et relégués dans les colonies où ils sont assignés à résidence. On espère qu'en plus de débarrasser le sol français de ces indésirables, cette loi contribuera au peuplement des colonies, sur le modèle des *convicts* d'Australie. Elle est restée appliquée jusqu'en 1970.

¹⁷ Avant de mourir ! Derrière, le discours fallacieux du peuplement des colonies comme nous l'expliquons dans la note précédente, **la relégation** [= appliquée à partir de 1885 aux délinquants multirécidivistes, condamnés en correctionnelle], mais aussi **la déportation / transplantation** [= pour les condamnés politiques, jugés par les conseils de guerre (loi du 8 juin 1850) et ce jusqu'en 1870] et **la transportation** [= pour les auteurs de crimes, condamnés à la peine des travaux forcés par des cours d'assises (loi du 30 mai 1854)] les trois raisons réelles de cet éloignement du territoire étaient :

1- Pour remplacer par les travaux forcés la main d'œuvre perdue suite à l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises en 1848.

2- C'était une réponse hygiéniste destinée à éradiquer les foyers de contagion de la délinquance. C'est à cette même époque que le baron Haussmann, l'urbaniste officiel de Napoléon, commence ses travaux d'envergure sur Paris afin d'assainir et de sécuriser la ville contre les foyers des « classes laborieuses ». Ces concepts urbanistiques feront des émules dans presque toutes les villes de province.

considèrent comme de l'esclavage. Ils exigent également « le départ immédiat du chef du dépôt et du chef de centre, la suppression des coups et blessures de la part des surveillants, la suppression des armes aux porte-clés et l'interdiction faite à ces auxiliaires de l'Administration Pénitentiaire de monter seuls dans les cases, une nourriture saine et suffisante, une augmentation des salaires, un meilleur habillement ainsi qu'un meilleur couchage.

Dans un premier temps, le directeur de l'Administration Pénitentiaire se rend sur place et tente d'apaiser les esprits en nommant un nouveau commandant de la relégation, M. Limouze. Ce dernier vient s'entretenir avec les grévistes et tente de les raisonner, mais les relégués refusent de mettre un terme à leur grève sans toutefois opposer de signes de violence à l'encontre des représentants de l'Administration Pénitentiaire.

Le 24 juin au matin, le commandant de la relégation et le directeur de l'Administration Pénitentiaire, escortés par la troupe et par des surveillants armés, se rendent à Saint-Jean. Dès qu'ils les aperçoivent, les relégués sortent de leurs cases et se regroupent autour du relégué Manège. Ordre est donné une dernière fois d'obtempérer. Les relégués ne cillent pas. Le commandant décide alors de les séparer par groupes de dix afin de les fouiller. Aussitôt, la foule se fait plus dense et forme un cercle afin de protéger les meneurs. Le commandant ordonne alors aux tirailleurs sénégalais de disperser le groupe. Face à l'assaut, les relégués pris de panique se réfugient où ils le peuvent, la plupart dans les

3- Le but est encore plus inavouable : la Guyane est un camp d'extermination avant la lettre. On est allé parfois jusqu'à reconnaître ce but implicitement poursuivi. Par exemple, dans le Bulletin des lois et décrets de 1894, on retrouve cet aveu : « la relégation n'est pas l'exclusion pure et simple, elle implique privation de liberté et, souvent, la destruction lente par l'action du milieu où elle est subie. » En effet, la sous-alimentation et le manque d'hygiène affaiblissaient l'organisme du forçat qui ne pouvait lutter longtemps contre les maladies qui l'assaillaient de toute part. Le paludisme, la fièvre perniciose, la dysenterie y étaient monnaie courante. Les infections de l'intestin (par des vers), la lèpre qui régnait sur un petit contingent, ainsi que le scorbut, étaient des phénomènes banals. Le climat très rude (chaud et humide) mais aussi les serpents, les crocodiles et insectes en grand nombre étaient autant de facteurs qui faisaient que la durée de vie d'un bagnard était estimée à cinq ans ! A chaque arrivée le nombre de nouveaux forçats compensait à peu près ceux qui étaient morts ou qui avaient disparus depuis le convoi précédent. Ainsi la machine à éliminer de l'homme accomplissait sa principale fonction et la population pénale ne dépassait jamais le plafond prévu. Depuis 1852, sur plus de soixante-dix mille personnes qui ont été envoyées en Guyane, les trois quarts sont mortes. Cinq milles bagnards à peine sont revenus libres, neuf mille se sont évadés (6 %) mais sur ceux-ci bien rares sont ceux qui ont survécu. Les derniers n'ont été rapatriés qu'en 1954. Les condamnés appelaient cette *extermination à la française*, la « guillotine sèche ». D'autres la nommaient le « Goulag équatorial ».

A propos de l'expression « extermination à la française » : référence au titre du livre paru aux éditions L'insomniaque (2000). Il présente les lettres de prison et du bagne que le cambrioleur anarchiste Alexandre Jacob écrivait à sa mère. Nous conseillons vivement la lecture de cet ouvrage et notamment son préambule, qui reprend les faits décrits dans la note ci-dessus. Ledit préambule est réédité par Black-star (s)éditions : *Extermination à la française*, disponible sur < <http://infokiosque.net> >, novembre 2010.

champs alentour ou bien dans la prison où les aiguillent plus ou moins les baïonnettes et les crosses des tirailleurs. Au final, la situation est rétablie à la nuit tombée et pas un coup de feu n'a été tiré. Trente relégués sont blessés dont dix nécessitent une hospitalisation à Saint-Laurent-du-Maroni. Soixante relégués sont arrêtés et, après une fouille du camp et la réintégration progressive des relégués dans leurs cases, le travail reprend le 29 juin. » [Jean-Lucien Sanchez, « Identifier, exclure, régénérer : la relégation des récidivistes en Guyane (1885-1938). Une loi à l'épreuve de sa mise en œuvre », < http://www.cmh.ens.fr/hopmembres.php?action=ficheperso&id=112&id_rub >. Page consultée le 15 octobre 2010.]

1934

Lundi 27 août :

- Belle-Île-en-Mer (56), Maison de redressement de BELLE-ÎLE-EN-MER.

Après que les moniteurs aient tabassé un pupille, les jeunes détenus organisent une véritable insurrection, mettent la prison à sac et s'enfuient. Pendant que les pêcheurs se précipitent sur les bateaux pour éviter que les jeunes ne s'évadent à leur bord, les vacanciers et les habitants enrôlés par le directeur du pénitencier, organisent une battue... Une prime de 20 francs (anciens) est offerte à quiconque capture un fugitif. Ils sont tous repris sauf un dont la trace se perdra à jamais. Cette mutinerie a servi de sujet à l'un des poèmes de Jacques Prévert : « *La chasse à l'enfant* ». Elle déclenche une importante campagne de presse demandant la fermeture des bagnes d'enfants. Il ne fermera qu'en 1977. Aujourd'hui les bâtiments existent toujours, et accueillent à la belle saison... des colonies de vacances !

1938

Samedi 24 décembre :

- Aniane (34), Maison d'éducation surveillée d'ANIANE.

Révoltes et tentatives d'évasion massives marquent l'histoire de cette maison de correction, notamment en 1898 (alors maison centrale de force et de correction), en août 1937 (on parle de révolte meurtrière pour qualifier les événements) et de nouveau le Noël de cet année.

« La colonie d'Aniane, une espèce de château fort, était située au milieu du bourg, les habitants pouvaient donc entendre, lors des diverses rébellions, les cris des mutins. L'imaginaire de ce doux village est ainsi traversé de révoltes, de flammes et de sang. » [Alexis Violet, *La fabrique de la haine*, L'Esprit Frappeur, 2002]

1939

- Mettray (37), Colonie Pénitentiaire de METTRAY.

Une révolte éclate. Les jeunes colons mettent le feu aux bâtiments et des matons sont tués. Soixante-trois sur trois cents sont envoyés à la centrale d'Eysses (47) pour dix ans.

1941

- Saint-Martin-de-Ré (17), Centre Pénitentiaire de SAINT-MARTIN-DE-RE.

« Le centre pénitentiaire fonctionna sous la direction exclusive des autorités françaises. Il n'y eut aucune ingérence de l'occupant jusqu'au 13 août 1941, sauf une fois afin de réprimer une mutinerie. »

[Le Centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré – 1939-1945, sur < http://www.afmd.asso.fr/IMG/doc/LE_CENTRE_PENITENTIAIRE_DE_SAIN_T_MARTIN_DE_RE.doc >. Page consultée le 15 octobre 2010.]

Mercredi 31 décembre :

- Lyon (69), Fort de MONTLUC.

Alors qu'ils sont au poste de distribution de la cantine, deux détenus en profitent pour enivrer et ainsi exciter la masse de détenus (alors tendue par l'annonce de l'arrivée des Allemands à Lyon et le risque d'un transfert outre-Rhin) en distribuant des rations sans retenue. Pendant ce temps, un de leurs associés placé au mitard se met à essayer de défoncer la porte de sa cellule. Une vingtaine de matons ouvrent la porte pour voir ce que fait l'énergumène. Celui-ci se débat avec les gardiens et en assomme un avec sa tinette. Alors que les matons commencent à porter la main sur leur arme, un autre détenu fait rentrer dans la galerie la foule de prisonniers enivrés pour aider leur compagnon.

« Les gardes firent face, sans grande conviction. Hurlant, se bousculant, s'excitant, les mutins dévalèrent dans le couloir et devant eux tout plia »

[Maurice Joyeux, *Mutinerie à Montluc*, La Rue, 1971]

Certains matons se font rosser et désarmer. Ils sont ensuite placés dans les mitards. Dans la prison, c'est la pagaille. Une centaine de mutins décident de défoncer la porte de la détention à l'aide d'un énorme tonneau pour pouvoir gagner les dépendances. Avertie par le bruit, la garde extérieure intervient des chemins de ronde du fort, armée de mousquetons [fusils] et met en joue les têtes qui sont à présent visibles à travers le bois défoncé. Après un moment de flottement où les mutins essayent de raisonner les soldats, un groupe de détenus les prend à revers après avoir escaladé le mur de séparation par les cantines et s'être armés d'objets des plus divers. Les soldats encerclés sont désarmés. Certains rebelles décident d'aller piller la cuisine et de rendre les coups à

certaines gardiens qui y sont barricadés. D'autres se font la malle par le portail de la prison grand ouvert ! [Quand le surveillant de garde vit la horde débouler du chemin de ronde, la panique le saisit, il ouvrit le portail et se sauva en hurlant]. Par la suite, les prisonniers politiques (communistes), qui étaient contre le mouvement, auraient prêté leur concours aux gardiens pour ramener le calme. Tous les détenus en cavale se feront reprendre.

1944

Samedi 19 février :

- Villeneuve-sur-Lot (47), Maison Centrale d'EYSES.

Sous l'occupation, cette prison est le lieu de rassemblement le plus important de prisonniers politiques du sud de la France condamnés par le régime de Vichy. Mille deux cents résistants de toutes nationalités se rendent maîtres des lieux dans l'espoir de gagner le maquis du Lot-et-Garonne. Après plus de dix heures de lutte, la mutinerie échoue. Le 23 février, douze mutins sont condamnés en cour martiale et fusillés. Les autres sont remis à la division SS *Das Reich* et déportés trois mois plus tard au camp de concentration de Dachau (Bavière – Allemagne).

Lundi 10 avril 1944 :

- Loos (59), Maison Centrale de LOOS-LEZ-LILLE.

« A 0h40, pendant 35 minutes, trois vagues d'avions déversèrent 2 200 tonnes de bombes sur les 140 hectares des voies de triage de la gare de Lille-Délivrance. 48 bombes explosèrent à proximité de Loos, dont 28 sur la prison même : "La grille de fermeture a été entièrement arrachée et brisée [...] Les portes des cellules ont été certes endommagées par le souffle des projectiles mais brisées dans leurs panneaux supérieurs par les détenus dans la proportion de 904. [...] Ces destructions, tant des portes des cellules que de la grille de fermeture à l'extrémité de la galerie, ont permis l'évasion de nombreux détenus qui, s'étant répandus, d'abord dans les couloirs, se sont dispersés ensuite, en franchissant les brèches ouvertes du mur d'enceinte [...] Les évadés sont au nombre de 225 dont 27 terroristes [résistants]." Sur les 225, 196 avaient réintégré la prison dans le cours de la semaine qui suivit. » [Archives Départementales du Nord, 93W52152-16. Christian Carlier, « Histoire des prisons de Loos – Loos pendant la Seconde Guerre mondiale » : < <http://www.criminocorpus.cnrs.fr/article520.html> >. Page consultée le 15 octobre 2010.]

Vendredi 14 juillet :

- Paris (75), Maison d'Arrêt PARIS LA SANTE.

Les détenus politiques qui veulent fêter la fête nationale brandissent hors des murs de leur quartier trois banderoles avec des symboles de la République, des drapeaux français et des croix de Lorraine tout en chantant la Marseillaise.

La révolte couve chez les droits communs qui ont appris la nouvelle du débarquement et la progression des Alliés. Le soir, les détenus du 2^{ème} et 3^{ème} étage des sections 9 et 12 déclenchent une mutinerie. Les politiques ne suivent pas, jugeant cela trop aventureux. La mutinerie est réprimée par la Milice (six tués), et vingt-huit « meneurs » seront exécutés dans le chemin de ronde après condamnation par une cour martiale milicienne le lendemain.

Vendredi 1^{er} septembre :

- Loos (59), Prison cellulaire de LOOS-LEZ-LILLE.

Le chef d'établissement informe le directeur régional des événements de la veille qui ont conduit à l'évasion de deux cents quarante-neuf personnes : « Hier, vendredi 1^{er} septembre 1944, à 21 heures, une révolte a eu lieu à la prison, section française, après le départ des Allemands ¹⁸, par les détenus de droit commun. Les portes ont été démolies, les tuyaux de plomb des conduites d'eau arrachés... Malgré les avertissements donnés aux détenus par Monsieur le surveillant chef de service et les surveillants de garde de nuit de rester calme et de ne pas créer de désordre, toute la population pénale a été déchaînée... Différents objets tombaient sur et autour du personnel et on entendait des cris : "à mort les gaffes". En voyant qu'il n'y avait rien à faire contre cette mutinerie, j'ai retiré tout le personnel, y compris les gendarmes, devant la grille d'entrée, pour garder la sortie de la prison. Les détenus, une fois dans le couloir, ont fait un grand trou dans le mur qu'on a construit provisoirement au fond de la section vers les préaux et un grand nombre a pris la fuite. La grande partie s'évadait par la porte en bois que les Allemands avaient fait dans un mur anciennement allemand et seulement quelques-uns sont partis par la petite brèche qu'on avait laissée dans le mur reconstruit pour permettre de sortir les débris [la prison fut pas mal endommagée par les bombardements des Alliés durant la guerre]. » [Archives Départementales du Nord, 42 W 39351-8. Christian Carlier, « Histoire des prisons de Loos », *ibid.*]

¹⁸ [Ce même jour, de 05h30 à 17h30, huit cent soixante et onze détenus des trois prisons de Loos (de la maison centrale, de la prison cellulaire pour les hommes et de son annexe de Saint-Bernard pour les femmes) sont déportés vers les camps en Allemagne. Un pasteur, Marcel Pasche, et le consul suisse, Fred Huber, arrivent à la prison cellulaire vers 10 heures et parviennent à donner la liberté à entre quatre cents et six cents hommes et femmes condamnés à moins de trois mois. Du « train de Loos », il n'y aura que 275 survivants !]

1947

Mercredi 11 juin :

- Villeneuve-sur-Lot (47), Maison Centrale d'EYSSSES.

[La prison centrale d'Eysses ainsi que son annexe, le camp de Carrère (Cf. jeudi 25 septembre 1947) servent à la détention de personnes condamnées majoritairement pour faits de la collaboration. Plus de deux mille prisonniers sont répartis entre les deux établissements.]

Après le départ du directeur muté dans une autre prison, les détenus tiennent tête aux gardiens, et refusent d'effectuer certains travaux.

Un cahier de revendications est remis au nouveau directeur et également transmis au préfet de Lot-et-Garonne. Ils demandent que la ration de pain soit augmenté, ils réclament des aliments plus variés qui ne soient pas constamment des choux, des raves et des navets ; l'autorisation de fumer dans les cours, et la permission d'écrire à leurs familles des lettres qui ne portent pas sur l'enveloppe la mention « contrôle de la maison centrale d'Eysses ». Après l'exposé des doléances, les internés commencent à invectiver leurs gardiens, leur disant que bientôt les rôles seront inversés.

Par crainte d'un mouvement séditieux, on décide alors du transfert des « meneurs ». Les détenus s'opposent à leurs départs malgré les injonctions du directeur départemental de la police. Puis ils entonnent le « Maréchal nous voilà ! [sic] » et « La Marseillaise ». La veille, certains avaient chanté « l'Internationale ».

Dimanche 14 septembre :

- Mauzac (31), camp de détention politique de NOÉ.

Témoignage du nouveau préfet de Haute-Garonne, Eugène Pelletier, publié dans ses mémoires en 1974 :

« En 1947, étaient détenus au camp de Noé ceux qui désiraient l'être et le rester après jugement [sic]. Ils étaient au nombre de plusieurs centaines [1 300 prisonniers]. Or un certain dimanche d'août [septembre], sous la conduite d'un certain colonel de l'armée, une véritable mutinerie éclata. Sous les regards de leurs gardiens impuissants, les détenus, en formation militaire, forcèrent les barbelés et se rendirent pour y manifester, tant à l'église qu'au monument aux morts. [Les détenus ont voulu rendre un honneur public (une messe, puis le chant de la Marseillaise devant le monument) à un de leur camarade, tué dans la nuit d'une balle dans le cœur par un gardien, alors qu'il tentait de s'évader – il est abattu alors qu'il s'était rendu – : “En une seconde, toutes les portes des baraques cédèrent sous la poussée des hommes ; le camp fut débordé. Les sentinelles (...) s'enfuirent (...) La direction fut envahie (...) Le corps de Labat fut retrouvé. Un immense cortège alors se forma (...) La cohorte silencieuse et disciplinée fit le tour du camp d'abord puis descendit au pas cadencé jusqu'au village (avec le corps sur une civière et recouvert de fleurs) qui se trouvait à

deux kilomètres (...)” – témoignage de l’acteur Robert le Vigan.] Les gardiens les suivaient mais furent ramenés au camp par les mutins eux-mêmes leur tenant les oreilles. Alerté, je me rendis sur place en uniforme avec une compagnie de CRS, requise à temps. A mon arrivée, les rebelles commençaient à mettre le feu aux bâtiments de bois. Je pus réunir les responsables et, après une courte harangue, leur faire les sommations. Les CRS restèrent dans les lieux et tout rentra à peu près dans l’ordre (...) L’affaire fit un grand bruit. » [Eric Malo, *Le camp de Noé, 1941-1947*, Cairn, 2009]

Une cinquantaine de détenus profitent de l’occasion pour se faire la malle, quinze seront rattrapés.

Le camp est fermé et tous les détenus sont dispersés dans diverses prisons de France.

Jeudi 25 septembre :

- Villeneuve-sur-Lot (47), camp de détention politique de CARRERE.

A 22h30, la mutinerie part de deux baraques situées près de la porte d’entrée. Les mutins la font sauter hors de ses gonds en même temps qu’ils provoquent un court-circuit en jetant sur le fil électrique de l’enceinte un paquet de couvertures ou de vêtements. Le camp se trouve plongé dans l’obscurité et un groupe de trois cents détenus renverse la première clôture et fait irruption dans l’enceinte extérieure du camp aux cris de : « Liberté ! Liberté ! ». Du haut d’un mirador un garde tire alors deux coups de feu en l’air, alertant ainsi le poste de CRS. Malgré la vive opposition des gardes et des surveillants, soixante-seize détenus réussissent à gagner la campagne, les autres sont refoulés et face aux menaces des gardiens stoppent le mouvement. Un important dispositif de barrage de policier et de gendarmes est mis en place dans toute la région et une douzaine de fugitifs sont repris.

[Les deux mutineries dans ces camps d’internement sont suivies d’importantes conséquences. Les camps vont être progressivement fermés et Paul Amor, alors premier directeur de l’Administration Pénitentiaire française, est évincé.

Ce type de structures sert à cette époque (l’épuration) pour les collaborateurs. Avant ils avaient servis pour d’autres : résistants, juifs, républicains espagnols, tziganes, etc. – en fonction de leurs localités. Si elles ferment ce n’est pas par humanisme, mais car elles sont considérées par le gouvernement et l’AP, du fait notamment de ces deux événements, trop peu sécurisées!]

Dimanche 9 novembre :

- Caen (14), Maison Centrale de CAEN.

A 15h50, alors que la surveillance se trouve réduite du fait du repos dominical, une cinquantaine de détenus réussissent à franchir le mur d’enceinte et se dirigent par le chemin de ronde vers le porche où se trouve seulement un

surveillant et un garde des CRS. Ces derniers sont vite neutralisés (l'un des deux a un poignet tailladé par la lame de rasoir d'un détenu). Les mutins coupent alors les fils téléphoniques, prennent les clés, ouvrent la porte donnant sur la route Paris-Cherbourg et s'enfuient dans la campagne voisine. Quelques-uns sont repris aussitôt par... des promeneurs [!], mais le gros de la troupe se disperse rapidement.

Toute la nuit gendarmes, policiers et... civils bénévoles [!] battent la ville et la campagne pour les retrouver. Au matin, il ne reste que six fuyards à reprendre.

Ils sont alors placés sous la surveillance du personnel pénitentiaire et d'une cinquantaine de CRS venus à Caen à la demande du préfet du Calvados.

[La plupart des rebelles appartiennent au groupe de la centaine d'internés des camps de Noé et de Carrère qui avaient été amenés à Caen les dernières semaines.]

Lundi 15 décembre :

- Baugé (49), Prison de BAUGE.

Ce jour-là, il n'y a que quelques gardiens pour assurer la surveillance de quatre-vingt quatorze condamnés qui viennent d'être transférés. Ces jeunes gens se trouvaient précédemment au camp de redressement de Struthof (ancien camp de concentration Nazi) près de Strasbourg (67) : jugés plus « difficiles » que leurs camarades, leur éloignement avait paru s'imposer aux autorités du camp.

Une heure après la visite du directeur régional de l'AP, les détenus réussissent à ligoter trois surveillants et à gagner la campagne. Avant que ne soient coupés les fils téléphoniques, un gardien peut cependant alerter la brigade de gendarmerie de Baugé. Un adjoint arrivé aussitôt, tint en respect, sous la menace de son revolver, les prisonniers qui n'ont pas encore pris la fuite. Quelques instants plus tard, toutes les brigades de police et de gendarmerie sont alertées et des renforts de CRS appelés de Rennes (35), Tours (37) et Nantes (44) mettent en place un véritable dispositif militaire encerclant ainsi la région de Baugé. Le lendemain soir, trente-cinq des trente-neuf évadés sont repris.

1948

Dimanche 10 octobre :

- Epinal (88), Pénitencier de la VIERGE.

A l'issue de l'office religieux, cent cinquante prisonniers (sur les mille cent condamnés pour fait de collaboration), profitant du départ du pasteur, tentent de forcer un barrage de gardiens. Une bagarre s'ensuit à la faveur de laquelle huit détenus parviennent à s'échapper. L'arrivée des renforts ramène l'ordre. Sept des fuyards sont rattrapés dans la journée.

1949

Mercredi 26 janvier :

- Béthune (62), Maison d'Arrêt de BETHUNE.

Le matin, des incidents se produisent lors de la visite des familles à la prison où sont détenues pour fait de grève environ cent cinquante personnes. Il semble qu'il faut en chercher l'origine dans la stricte application de l'interdiction de recevoir des colis contenant du vin ou de l'alcool. Cette décision a été prise parce que deux détenus s'étaient enivrés une semaine avant au parloir. Les prisonniers expriment à haute voix leur mécontentement. Dans presque toutes les cellules des cris et des appels à la révolte sont poussés. Des judas sont brisés et des barreaux des cellules ébranlés. L'alerte est aussitôt donnée et un détachement de CRS et de gardien de la paix arrive à la MA et ramène rapidement le calme.

Mercredi 16 mars :

- Aix en Provence (13), Maison d'Arrêt d'AIX-LUYNES.

Le matin, un prisonnier, après avoir assommé et bâillonné solidement un gardien, s'empare de son trousseau de clés et ouvre les portes des cellules. De nombreux prisonniers se répandent alors dans la prison qui est bientôt en état d'effervescence. Cependant, le gardien du 1^{er} étage réussit à donner l'alarme en tirant deux coups de semonce. Les mutins, intimidés, regagnent leurs cellules. La police et la gendarmerie interviennent en même temps et rétablissent le calme. Sept prisonniers qui auraient tenté de s'évader sont mis au fer.

1950

Vendredi 13 janvier :

- Villeneuve-sur-Lot (47), Maison Centrale d'EYSSES.

Sur les huit cents détenus politiques qui purgent leurs peines dans cette maison centrale, trois cent vingt font une grève de la faim. Cette manifestation est décidée en signe de protestation contre les dispositions trop restrictives du projet d'amnistie présenté par le gouvernement.

Trois jours plus tard, le mouvement prend fin, après que l'AP a transféré une trentaine de « meneurs » sur un autre établissement pénitentiaire.

Dimanche 26 novembre :

- Fresnes (94), Maison d'Arrêt de FRESNES.

Pour protester contre l'interdiction qui leur est signifiée de circuler librement dans leurs divisions respectives, des prisonniers politiques se livrent à diverses manifestations, descellant notamment les gonds de leurs cellules et exprimant

leur volonté de faire la grève de la faim. En réaction, le samedi suivant, cent trente détenus (dont quarante-sept Allemands) sont transférés à la prison de la Santé (75).

1957

Mardi 16 juillet :

- Paris (75), Maison d'Arrêt PARIS LA SANTE.

Mutinerie des détenus, dont des Algériens du FLN [Front de Libération Nationale], à l'occasion d'un mouvement des gardiens. Mécontents de ne pas recevoir leurs repas, ils organisent un chahut et brisent quelques cellules. Huit escadrons de gardes républicains et de gardes mobiles sont envoyés pour mater les rebelles, dont certains lancent des briques depuis les toits. Le directeur venu parlementer s'en prend une sur le coin de la tronche. Il s'agit de la première grande mutinerie depuis la libération de Paris.

1958

Mardi 15 avril :

Lyon (69), Maison d'Arrêt de SAINT-PAUL.

« 18 heures venait de sonner lorsque les portes de cellules occupées par les détenus nord-africains [Algériens] commencèrent à vibrer sous les coups. Les sept surveillants, surpris, poussèrent hâtivement les verrous : une révolte éclatait. Les portes cédaient et cinq cent quatre-vingts prisonniers déferlaient dans les couloirs.

Débordés, les gardiens se replièrent vers le rond-point où convergent les travées. Acculés à la dernière grille, ils réussirent toutefois à donner l'alerte. Les huit gendarmes de garde à la caserne Suchet, proche de la prison, armés de leurs mousquetons, accoururent à l'aide des surveillants et firent face à la meute hurlante et forcenée qui brisait tout et tentait de gagner la sortie. Les Nord-Africains étaient munis d'armes de fortune faites de pieds de chaise ou de table, de lames acérées arrachées à leurs sommiers.

Après les sommations d'usage, les gendarmes tirèrent plusieurs coups de feu en l'air, puis dégagèrent les abords de la porte à coup de crosse de mousqueton. Cependant les surveillants lançaient dans l'enceinte des grenades lacrymogènes. Les mutins reculèrent et regagnèrent les couloirs. A ce moment des renforts de police, cent quatre-vingts hommes environ : CRS, gendarmes mobiles et inspecteurs arrivaient. Des détachements de gendarmes cernaient le quartier de Perrache.

Une véritable bataille s'engagea à l'intérieur de la prison. Elle ne dura pas moins d'une heure et quart. A 19h30 le calme était rétabli, mais les forces de l'ordre

avaient dû récupérer les locaux cellule après cellule. Le dernier flot de résistance était situé à l'extrémité de la prison. Une demi-douzaine de membres du FLN y tinrent encore plus d'une demi-heure dans une cellule où ils s'étaient retranchés. » [*Le Monde*, 17 avril 1958]

Les locaux sont dévastés suite à la mutinerie. On compte dix blessés (sans gravité) chez les forces de répression et cent huit dont quatre grièvement chez les rebelles. La vingtaine de condamnés métropolitains de la prison n'a pas pris part à la rébellion. Dans la prison voisine, Saint-Joseph, se trouve une soixantaine d'algériens du MNA [Mouvement National Algérien] qui, eux, n'ont pas bougé.

Lundi 27 octobre :

Paris (75), Maison d'Arrêt PARIS LA SANTE.

Parce qu'ils sont considérés comme des droits communs et non des prisonniers politiques, et qu'ils sont à l'isolement, des détenus algériens entament une grève de la faim qui durera deux semaines. Une fois la santé retrouvée, ils seront transférés à Fresnes (94).

1959

Jeudi 29 janvier :

- Grenoble (38), Maison d'Arrêt SAINT-JOSEPH.

Une soixantaine de détenus algériens se soulèvent pour protester contre la mise en cellule d'un des leurs. La Direction appelle des renforts de police pour un retour au calme.

Jeudi 18 juin :

- Fresnes (94), Maison d'Arrêt de FRESNES.

Début d'une grève de la faim entamée par des détenus algériens (un détenu sur trois est à cette époque nord-africain) en vue d'obtenir le statut de prisonnier politique.

- Paris (75), Maison d'Arrêt PARIS LA SANTE.

La grève de la faim est également pratiquée dans cet établissement pour les mêmes motifs.

[En juillet : le mouvement culmine s'étendant à vingt prisons dans lesquelles sont incarcérées des personnes détenues pour des faits en relation avec la guerre d'Algérie ; celles-ci se verront accorder un régime de détention particulier – détenus de catégorie A : un prisonnier sur cinq en 1960.]

1961

Jeudi 2 novembre :

Nouvelle grève de la faim de quinze mille prisonniers algériens de dix-huit jours suite à la détérioration du régime spécial qu'ils avaient obtenu et pour appuyer la négociation algérienne alors que commencent les tractations des accords d'Evian.

1962

Vendredi 20 avril :

- Paris (75), Maison d'Arrêt PARIS LA SANTE.

« En fin de journée, la quartier haut est en ébullition. Une rumeur circule : “Salan a été arrêté”, “Il vient d'arriver à la Santé”. La nouvelle est exacte. Le commandant en chef de l'OAS ¹⁹ a été localisé et arrêté le matin même, rue Desfontaines à Alger, sur trahison d'un certain Lavanceau qui avait réussi à avoir le contact avec lui sous couvert de négociations avec le MNA de Messsali Hadj. L'Organisation aux abois cherchait des alliés. Cette recherche a été fatale au chef de l'OAS bientôt dirigé sur Paris par avion spécial.

Son arrivée ne passe pas inaperçue. Dès 19 heures, des renforts de gardes mobiles pénètrent à l'intérieur de la prison. A l'extérieur, la rue de la Santé est rigoureusement interdite. Des fenêtres des cellules, des cris commencent à fuser : “Algérie française”, “Libérez Jouhaud ²⁰”, “Salan au pouvoir”. [...] Un peu après l'arrivée de Salan, des manifestants des deux bords se heurtent sur la boulevard Arago. Des coups sont échangés avant que les gardiens de la paix ne dégagent la chaussée et ses abords. Au quartier haut, la présence proche du grand patron, inculpé d'attentat et complot contre l'autorité de l'Etat, déclenche un tohu-bohu général. Mais les portes des cellules sont à l'épreuve des coups les plus rudes. Quelques-uns essaient de les enflammer. Ceux qui réussissent à

¹⁹ Organisation Armée Secrète - organisation politico-militaire clandestine d'extrême droite, qui lutte pour garder l'Algérie française.

²⁰ Général d'armée aérienne en 1958, il est chef d'état-major de l'armée de l'air, puis, en 1960, inspecteur général de l'armée de l'air. Il prend le commandement de la 5^e région aérienne en Algérie en 1957 et devient adjoint interarmées au général Salan, commandant supérieur interarmées en Algérie. Il participe au coup d'état d'Alger (21-25 avril 1961) avec les généraux Challe et Zeller bientôt rejoints par le général Salan. Après son échec, il plonge dans la clandestinité et devient l'adjoint du général Salan à la tête de l'OAS, en charge de la région d'Oran. Arrêté le 25 mars 1962, il est condamné à mort le 13 avril 1962 par le Haut tribunal militaire. Il échappe de très peu à l'exécution, sa peine étant commuée en une peine de détention criminelle à perpétuité le 28 novembre 1962 après plus de sept mois passés dans une cellule de condamné à mort. Libéré de la prison de Tulle en décembre 1967, il est amnistié en 1968 et réintégré dans ses grades et prérogatives en 1982. Il est élu en 1969 à la présidence du Front National des Rapatriés.

sortir (huit cents, annoncera le rapport de l'Administration Pénitentiaire, mais ce chiffre paraît élevé, il serait à diviser au moins de moitié) se heurtent vite au mur implacable des gardes mobiles. » [Pierre Montagnon, *42 rue de la Santé, Une prison politique, 1867-1968*, Pygmalion Editions, 1996]

« Les prisonniers du quartier haut “politiques” et “droits communs” mêlés ont enfoncé les portes de leur cellule, se sont égaillés dans les couloirs. Après avoir accueilli gendarmes et CRS avec des projectiles divers, ils ont allumé un incendie dans la 3^e division en mettant le feu à des paillasses. Huit voitures de pompiers munies de grandes échelles arrivent sur les lieux, mettent des lances en batterie.

Le sinistre ne sera circonscrit qu'à 1 heure du matin. Les bagarres ont fait une quinzaine de blessés parmi les détenus et cinq du côté des forces de police, qui ont rétabli l'ordre. » [*Le Monde*, 22-23 avril 1962]

Le transfert d'une centaine de détenus vers une autre prison est envisagé.

1965

Vendredi 8 janvier :

- Loos (59), Maison Centrale de LOOS-LEZ-LILLE.

Grève de la faim de trois cents détenus pour protester contre la nouvelle circulaire ministérielle qui interdit aux détenus la détention de plaquette d'alcool solidifiée pour les réchauds dont ils disposent dans leurs cellules. Cette décision les oblige à acheter des plats cuisinés à la cantine de la prison ou à se contenter de l'ordinaire.

Alors que les prisonniers poursuivent leur grève de la faim, deux jours plus tard, la fouille des cellules provoque un incident, durant celle-ci en effet, un jeune détenu porte deux coups de couteau à un gardien.

- Nîmes (30), Maison Centrale de NIMES.

Des détenus relégués [les récidivistes qui étaient alors jadis envoyés au bagne d'outre-mer] se soulèvent contre le régime qui leur est appliqué en centrale car ils n'ont rien à faire dans ce type d'établissement. Les « meneurs », entre 9 à 10, sont mis au quartier cellulaire.

Vendredi 30 juillet :

- Nîmes (30), Maison Centrale de NIMES.

Début de la grève de la faim de cent neuf détenus pour protester contre une fouille particulièrement violente qui s'est produite quatre jours plus tôt. Ces événements furent à l'époque qualifiés de « Semaine sanglante » de la centrale de Nîmes ²¹.

²¹ Suite au harcèlement du directeur de la centrale qui aurait reçu des lettres d'injures et de menaces et suite au suicide d'un détenu qui aurait été persécuté par une « mafia » (exactions

« Les grévistes furent enfermés dès le début dans leurs cages à poules avec un cruchon de 1 litre ½ d'eau par jour, sans aucune possibilité de se laver.

Le samedi 7 août, 18 cages étaient occupées, 11 autres grévistes avaient été transportés à l'infirmerie et il y en avait deux autres au quartier cellulaire.

Dans ce quartier, plein à craquer, à raison de trois détenus par cellule, régnait une puanteur indescriptible [Il n'y a qu'une tinette et pas d'eau courante dans les cellules]. C., dont la tête avait été matraquée dans les conditions écrites plus haut [il avait le visage très tuméfié], ne commença la grève de la faim que le 4 au matin seulement. Toutefois, il se trouvait 3 jours après dans un tel état de faiblesse qu'il dut être transporté en brancard à l'infirmerie. Je pense qu'il était atteint en fait d'une commotion cérébrale secondaire aux coups dont il avait été victime.

Un détenu de nationalité belge C.C. dut également être admis à l'infirmerie après avoir été sauvagement matraqué le samedi par les surveillants qui avaient accompagné l'inspecteur, avant que ces derniers ne quittent la

et racket), une grande opération de dépistage et de détection des membres de cette mafia aurait été organisée, trois semaines plus tard. Le matin du 26 juillet, à 5 heures, l'inspecteur général de l'Administration Pénitentiaire, accompagné d'une vingtaine de surveillants marseillais et parisiens, le tout protégé par plusieurs escadrons de gardes mobiles (150 gendarmes) investissent la prison.

« Les 600 détenus de la centrale de Nîmes ont vécu, du 26 au 31 juillet 1965, une semaine telle que nul prisonnier n'en a connue en France depuis la mort d'Hitler.

Après qu'ils aient été jetés nus hors de leurs dortoirs, une fouille générale de tous ces locaux fut minutieusement poursuivie avec une brutalité certaine et au mépris évident des lois les plus élémentaires de la dignité et du respect humain.

Les pauvres biens personnels, bien souvent intimes, dont disposaient ces hommes, tels que lettres et photos de famille, lunettes, bondage herniaire, brosses à dents, etc, etc, furent alors déchirés, dispersés, détériorés.

De même furent jetés aux ordures les denrées alimentaires telles que saucissons, beurre, huile, chocolat, biscuits, etc. qu'ils avaient achetés régulièrement en cantine. Denrées dont l'acquisition représentait plusieurs milliers d'anciens francs, le plus souvent très péniblement gagnés grâce à un travail assidu.

Mais là n'est pas le pire car en même temps se poursuivait une séance de matraquage dont depuis que la Gestapo a quitté nos murs on n'avait plus eu d'exemples dans une prison française.

Ces sévices administratifs à l'égard de prisonniers désarmés auraient été nécessités, selon l'Administration, pour leur arracher des révélations.

De ces matraquages, de nombreux malheureux ont porté assez longtemps les traces pour que la justice, si elle avait bien voulu se mêler de cette affaire, ait eu tout loisir de s'assurer de leur gravité. » [Docteur Georges Salan, *33 ans de Centrale, 1938-1980, Nîmes, Lyon-St-Paul, Clairvaux, Les Baumettes*, Presses contemporaines, 1971]

Bilan de l'opération : quelques millions de francs anciens, un transistor et quelques postes à galène trouvés !

Vingt-quatre prisonniers soupçonnés d'être des « meneurs » de cette affaire de « mafia » sont transférés dans d'autres centrales. Suite à la grève de la faim, une quinzaine de fonctionnaires (dont le sous-directeur, le surveillant-chef et trois brigadiers) de la centrale est déplacée d'office !

centrale. [Certains détenus grévistes auraient été placés dans une cour, surveillés par une brigade, arme à feu en joue].

Pendant cette même période, trois hommes, trois relégués tentèrent de se suicider : C. se pendit au quartier cellulaire, D. au dortoir, et D. ingéra du verre pilé au quartier cellulaire.

Heureusement ces tentatives avortèrent-elles, car trois suicides réussis auraient peut-être tout de même provoqué un certain scandale. [sic] » [Docteur Georges Salan, *op. cit.*]

1967

Mardi 1^{er} août :

- Paris (75), Maison d'Arrêt PARIS LA SANTE.

« C'est en effet dans la partie la plus encombrée et la plus déshéritée de la maison d'arrêt, appelée le "quartier haut", qu'a pris naissance, mardi, un mouvement collectif qui devait s'amplifier au cours de la nuit de mardi à mercredi et qui a consisté en un "chahut" comme il s'en produit parfois dans les prisons.

La cause en était la vague de chaleur, qui a fait régner dans les cellules des températures d'autant plus difficilement supportables au "quartier haut" que les cellules y sont occupées parfois chacune par six ou sept détenus. En effet, si la prison de la Santé compte actuellement un effectif de 3 120 prisonniers, le seul "quartier haut" où sont affectés les Nord-Africains et les autres étrangers, en rassemblait environ 2 700 réparties en 572 cellules. Chacune de ces cellules est aérée par une fenêtre haute et n'a pour toute installation sanitaire qu'un water-closet sans siège dont la cuvette doit faire office également d'évier pour la vaisselle et de lavabo pour la toilette.

En raison de la chaleur, quelques plaintes furent d'abord formulées auprès des surveillants et de la direction. Puis la protestation s'amplifia et se traduisit par une grève de la faim. Enfin, ce fut mardi soir le grand tapage : coups dans les portes, cris et chants aux fenêtres, déprédations diverses à coups de tabourets, projections dans les cours des paillasses et de couvertures, etc. Des forces de police ont dû intervenir [durement] pour prêter main forte aux surveillants. Devant cette situation, qui nécessita le déplacement sur les lieux de M. Raymond Morice, directeur de l'Administration Pénitentiaire, un certain nombre de mesures ont été prises pour dégager les cellules les plus encombrées. Trois cents détenus ont été ou vont être transférés dans d'autres prisons dépendant de la direction générale de Paris. Une partie de ceux-ci ont été dirigés sur la maison d'arrêt de Fontainebleau, d'autres sur Fresnes, où des cellules se trouvent disponibles dans les locaux du Centre national d'orientation. A l'intérieur même de la Santé, une nouvelle répartition des prisonniers est en cours.

Dans ces conditions, le calme semble être revenu, et les visites, y compris celles des avocats, qui avaient été suspendues, pourraient reprendre dès jeudi. [...] » [Le Monde, 4 août 1967]

Quelques jours plus tard, l'AP affirme à demi-mot dans un communiqué que les détenus se sont fait déroiller : « *Un certain nombre de blessés ont été pansés à l'infirmerie de Fresnes. Deux blessés ont été gardés. L'un sortira incessamment.* »

Des hebdomadaires de l'époque (notamment *Paris-Match* et *Minute*) font état de la mort de trois prisonniers au cours des violents incidents survenus au début du mois d'août, mais l'AP dément : « Dans un article de son numéro du 7 septembre, intitulé "Où sont les morts de la Santé ?", l'hebdo. *Minute* demande ce que sont devenus trois détenus : Roger Duquesnois, Joël Larigot et Jacques Montfort, qui auraient été mortellement blessés le 2 août dernier.

Interrogé à ce sujet, le Ministère de la Justice déclare que les vérifications immédiates faites à la MA de la Santé et à la prison de Fresnes ont permis d'établir que depuis 1963, aucun détenu portant les noms cités par l'hebdo n'a été écroué à la Santé et que les numéros d'écrou cités par *Minute* correspondent à trois autres détenus qui ont été libérés dans le courant de l'année 1966. Le Ministère de la Justice avait d'ailleurs précisé au lendemain des incidents qui avaient éclaté au début du mois d'août à la prison de la Santé [voir *Le Monde* du 4 août] qu'il n'y avait eu aucune victime. » Ce qui laisse ainsi planer le doute sur la véracité de ces informations ! [Le Monde, 9 septembre 1967]

Vendredi 17 novembre :

- Saint-Martin-de-Ré (17), Maison Centrale de SAINT-MARTIN-DE-RE.

Pour protester contre les mesures prises au pénitencier, suite à l'évasion de l'activiste Claude Tenne²², et dans l'attente de la discussion sur le projet de loi d'amnistie de l'assemblée nationale le 28 novembre, une quinzaine de détenus politiques sur quarante-six en tout sont en grève de la faim jusqu'à cette date.

1968

Lundi 8 avril :

- Nîmes (30), Maison Centrale de NIMES.

Le matin, les huit cents prisonniers incarcérés dans l'ancien fort de Vauban refusent de se rendre aux ateliers pour protester contre une mesure disciplinaire

²² Pied noir et légionnaire, il participa au putsch des généraux d'Alger, d'où son incarcération. Le 3 novembre, il se fait la malle... dans une malle ! Il est alors recherché par cent cinquante mille hommes ! Un réseau Algérie française l'aide à passer en Suisse, puis en Espagne franquiste où il rejoint les rangs de l'OAS avec laquelle il fera des attentats. Il ne reviendra en France qu'en 1968, après l'amnistie des condamnés de l'OAS.

prise à l'encontre de l'un d'eux. Pour éviter les incidents, la direction demande la protection de gardiens de la paix et de CRS.

Mai :

- Sainte-Geneviève-des-Bois (91), Maison d'Arrêt de FLEURY-MEROGIS.

A cause de la grève générale qui secoue le pays, il y a un manque de tabac et de pain en prison. Les détenus n'ont droit qu'au tabac brun et non blond. Or il ya une pénurie de tabac brun, ce qui fait qu'ils n'ont plus rien. Dans la cour de promenade, une centaine de détenus décident de ne pas remonter et se regroupent sur le terrain de sport afin de protester contre ces restrictions. Les matons présents sont pris à partie par le groupe. Leurs casquettes volent et ils se prennent des coups de pieds au cul. Les détenus ne cherchent pas à les frapper mais à les avilir pour inverser les rôles. Les détenus scandent « du pain, du tabac ». Pour ramener l'ordre, un gardien leur promet qu'il fera tout ce qu'il peut pour leur trouver du tabac. Le soir tout le monde a des blondes.

Lundi 16 septembre :

- Brive-la-Gaillarde (19), Maison d'Arrêt de BRIVE.

Vers 23h30 quarante-cinq détenus, après s'être armés de barres de fer arrachées à leur lit, forcent les portes de leurs cellules et font irruption dans les couloirs. Ils sont arrêtés par les grilles, derrière lesquelles se sont réfugiés les gardiens. Des renforts de police et de gendarmerie sont alors envoyés. Après plusieurs heures de négociations, les détenus retournent dans leurs cellules.

1970

Mars ou avril :

- Bayel (10), Maison Centrale de CLAIRVAUX.

La détention décide de faire une grève de la faim illimitée pour des améliorations de leurs conditions de détention (meilleure nourriture, permission de recevoir des livres d'étude, des colis de linge de corps, l'augmentation des mandats, ...). Après quatre jours de grève, leurs revendications sont satisfaites.

Dimanche 15 mai :

- Bayel (10), Maison Centrale de CLAIRVAUX.

Dans la nuit, six détenus tentent de s'évader par les égouts. A l'intérieur de la détention, tout le personnel de nuit commence les recherches par plusieurs contre-appels successifs dans toutes les cellules. Après avoir entendu un bruit sourd qui se répète (les évadés, avec une barre à mine, tentent de desceller une grille de protection qui leur bloque la sortie), un gardien comprend qu'ils sont dans les égouts. Ils décident alors d'ouvrir les vannes afin d'obliger les détenus à

ressortir s'ils ne veulent pas mourir noyés « comme des rats », selon l'expression tenue par plusieurs surveillants. A la sortie, une haie d'honneur composée de plus de trente matons armés de fusils, de matraques, de bâtons les attend. Et les coups pleuvent ! Ils subissent quelques violences, mais c'est surtout au bureau central des surveillants où ils sont aussitôt conduits qu'ils sont violemment frappés à coups de poing, de matraques et de crosses. Ils sont alors enchaînés et doivent subir ce matraquage sans pouvoir y opposer la moindre résistance. Même le directeur y participe, à tel point qu'après il doit se laver les mains pleines de sang dans un lavabo du poste de garde.

« Nous dans la détention, des fenêtres de nos cellules, nous les voyons passer et assistons au massacre ! Tout le monde gueule des insultes, des menaces aux bourreaux ! Des coups de pied, de tabouret, sont donnés dans les portes. Ça fait un bruit effroyable ! Il est 2 heures du matin et il s'en est fallu d'un cheveu pour que ce soit la révolte. Si une seule porte avait sauté, c'était fini, toutes les autres sautaient ensuite. » [Témoignage d'un détenu au GIP, Jean-Marie Domenach, « En finir avec les prisons », *Esprit* n°415, juillet-août 1972]

Mardi 1^{er} septembre :

- Prisons de LA SANTE (75), LA PETITE ROQUETTE (75), FRESNES (94), RENNES (35), SAINT-NAZAIRE (44) et ROUEN (76).

Grève de la faim de trente-sept membres incarcérés de l'ex-Gauche prolétarienne [organisation maoïste dissoute par Raymond Marcelin, alors ministre de l'Intérieur] pour obtenir le statut de prisonniers politiques. Ils arrêtent leur mouvement au bout de vingt-cinq jours mais seuls quelques détenus passibles de la Cour de Sûreté de l'Etat bénéficient d'un régime spécifique.

[Les renseignements généraux comptabilisent à cette époque soixante et onze grèves de la faim, mêlant motifs politiques (les militants du Front de Libération de la Bretagne [FLB], par exemple, ou les objecteurs de conscience) et individuels, menées par quatre cent quatre-vingt-six personnes].

1971

Jeudi 14 janvier :

- Prisons de LA SANTE (75), FRESNES (94), d'EPINAL (88), MONTBELIARD (25), TOULOUSE (31), NANTES (44), BORDEAUX (33), MARSEILLE (13), METZ (57).

Vingt-et-un militants emprisonnés de l'ex-Gauche Prolétarienne (parfois les mêmes qu'en septembre 1970) et de Vive la Révolution (autre groupe maoïste) entament de nouveau une grève de la faim pour le même motif (quatre à Toulouse depuis le 5 janvier). Certains prisonniers suspendront leurs grèves de la faim au bout de trente-quatre jours.

Février :

- Sainte-Geneviève-des-Bois (91), Maison d'Arrêt de FLEURY-MEROGIS.

Grève de la faim contre la longueur de la détention préventive.

Samedi 1^{er} mai :

- Sainte-Geneviève-des-Bois (91), Maison d'Arrêt de FLEURY-MEROGIS.

Les détenus refusent de remonter de promenade au D3 (Division 3). Ils s'affrontent avec les surveillants et les CRS venus en renfort. Les rebelles seront condamnés à des peines allant de deux mois avec sursis à six mois ferme, sous l'inculpation de « dégradation de monument public ». ²³

Mercredi 5 mai :

- Sainte-Geneviève-des-Bois (91), Maison d'Arrêt de FLEURY-MEROGIS.

Huit détenus du deuxième étage, qui appartiennent au groupe scolaire 2A, se révoltent. Ils découpent du papier, beaucoup de papier et le balancent par les fenêtres. Le sol en est complètement recouvert. Sur certains on peut lire des inscriptions : « Nous ne sommes pas des bestiaux, nous sommes des hommes », « Plus on nous enfermera, plus nous nous révolterons »... Les matons arrivent et seuls quatre continuent. Ces derniers sont placés au mitard pour une nuit avant d'être déplacés dans d'autres bâtiments où le régime est plus sévère.

Mardi 10 août :

- Grenoble (38), Maison d'Arrêt SAINT-JOSEPH.

Grève de la faim de l'ensemble des soixante détenus contre les conditions intolérables de détention (absence de service médical sérieux, durée des visites trop courte, ...). La grève se termine sur un succès dès le quatrième jour...

Mercredi 1^{er} et jeudi 2 septembre :

- Melun (77), Maison Centrale de MELUN.

Contre les surveillants, les prisonniers se mettent en grève et sabotent des ateliers.

Ou vendredi 24 au mardi 28 septembre :

- Sainte-Geneviève-des-Bois (91), Maison d'Arrêt de FLEURY-MEROGIS.

Suite à l'affaire de Clairvaux (21-22 septembre 1971) ayant entraîné la mort d'un surveillant et d'une infirmière pris en otages par deux détenus, certains

²³ Cf. Témoignage de la mutinerie dans la brochure *Y a du baston dans la taule*, volume 1, récit 1 : « C'était le premier mai et il faisait beau ».

prisonniers du Groupe Scolaire n°1 (GS 1) sont privés de promenade depuis 48 heures (la promenade étant la seule activité que l'Administration leur procure). Lors de la distribution des repas, lorsque la porte de sa cellule est ouverte, « un détenu fait mine de sortir en réclamant sa promenade. Il reçoit un violent coup de louche sur la tête et une dizaine de matons le maîtrise. [...] Suite aux cris de celui-ci, [...] tous les jeunes du couloir protestent aussitôt en cognant contre leur porte de cellule. Le vacarme se prolonge tout l'après-midi, gagne d'autres bâtiments, quelques vitres sont brisées, des bouts de matelas enflammés volent par les fenêtres.

19h30 [...], les détenus réclament le rétablissement de la radio. Une cinquantaine de matons, la plupart en civil et hors service, pénètrent contre tout règlement à l'intérieur des bâtiments de détention. Certains ont des matraques. Ils ouvrent les unes après les autres les portes des cellules du GS 1 et à cinq ou six tabassent la plupart des jeunes détenus. Au bout d'une demi-heure, ils repartent comparant l'état de leurs poings, certains couverts de sang.

Le 25, [...] sept ou huit détenus blessés sont transportés au quartier disciplinaire D3, au grand mitard. D'autres détenus, frappés dans les autres bâtiments, ont été conduits dans les "petits mitards". Quinze détenus ont été déclassés (ont perdu leur emploi). »

Le 28, « au mitard les détenus [du 25] sont frappés quotidiennement. Notamment le soir, lorsqu'ils traversaient un couloir pour aller retirer leur matelas (crops en jambe, coups de matraque). L'un d'eux a été attaché trois jours par des sangles sur son lit. Pour protester contre ces traitements, les détenus ont fait grève de la faim pendant toute la durée de la punition.

Les détenus entament une grève de la faim contre les brutalités des matons. » [Rapport du GIP, bulletin spécial de l'APL – Agence de Presse *Libération*, 16 octobre 1971]

La grève durera jusqu'au 5 octobre, où la plupart des détenus tabassés sortent des mitards. Des transferts ont lieu le 2, vers Toul (54) et Ecrouves (54). Il y a une tentative de révolte dans un car qui est vite matée.

Oimanche 14 novembre :

- *Draguignan (83), Maison d'Arrêt de DRAGUIGNAN.*

Protestation d'une centaine de détenus durant trois heures contre leurs conditions générales de détention et en particulier contre la qualité de la nourriture.

Oimanche 21 novembre :

- *Poissy (78), Maison Centrale de POISSY.*

Durant quatre jours, quatre cents détenus font une grève du travail et de la faim. Les grévistes protestent contre la circulaire Pleven [le ministre de la Justice a supprimé le traditionnel colis de Noël pour les détenus, sous la pression des syndicats pénitentiaires suite à l'affaire de Clairvaux], les conditions de

détention et demandent une augmentation des salaires. Vingt-deux prisonniers seront transférés à Fresnes.

Vendredi 26 novembre :

- Paris (75), Maison d'Arrêt PARIS LA SANTE.

Contre la circulaire Pleven, le détenu Lacombe entame une grève de la faim. Le 1^{er} décembre, cette grève est presque générale au quartier haut. Le mouvement s'étend à Lyon (69), Nîmes (30), Grenoble (38), Draguignan (83), Fresnes (94) et Poissy (78).

Ou dimanche 5 au lundi 13 décembre :

- Toul (54), Centre de Détention de NEY-DE-TOUL.

A 17 heures, deux cent vingt-cinq détenus sur trois cent vingt refusent de réintégrer leurs cellules. Ils organisent un *sit-in* dans la cour de promenade afin d'obtenir le départ du directeur de l'établissement, coupable à leurs yeux d'être un tortionnaire [rappelons que le directeur en question, Mr Georges Galiana, était alors directeur de la centrale de Nîmes au moment de la Semaine sanglante en 1965. A Toul, comme en Algérie, où il officia comme ancien directeur de la prison d'Alger pendant la guerre d'indépendance, des surveillants ont tout simplement « rendu leurs casquettes », étant scandalisés par ces méthodes.] Deux jours plus tard, ils se mettent en grève du travail. Le lendemain, le procureur de la République vient les sermonner et leur promet les pires ennuis si l'agitation continue.

Le 8, vers 17 heures, vingt jeunes détenus refusent de réintégrer leur cellule. Après des discussions avec l'abbé de la prison, ils regagnent leur quartier.

Le 9 décembre, en arrivant aux ateliers, les prisonniers du bâtiment C s'arment de leurs outils, expulsent les gardiens et se rendent maîtres du quartier des adultes. Ils brûlent la bibliothèque et les ateliers. Au quartier des jeunes, le bâtiment est entièrement détruit. Leur violence ne s'est jamais dirigée contre les bâtiments où ils étaient traités correctement. Une pancarte apposée sur la porte de la chapelle indique : « Nous respectons ceux qui nous traitent avec humanité ». Les mutins chantent « La Marseillaise » et « l'Internationale » et lèvent le poing. Ils dressent une barricade dans la cour et exigent le renvoi du directeur, du gardien-chef et de deux surveillants. Ils demandent également la fin des sévices et une augmentation des salaires. Ils obtiennent une promesse orale de la part de la direction pénitentiaire.

Le 10 décembre, les jeunes sont transférés, mais les détenus se rendent compte que le directeur et le surveillant-chef sont encore là. Le 13, en protestation, une nouvelle mutinerie éclate vers midi. Une soixantaine de détenus cassent leurs cellules ; les gardes mobiles et les CRS (un escadron pour le premier corps et deux pour le second), toujours présents dans l'enceinte de la prison, matent violemment et rapidement la révolte. Une vingtaine de mutins sont blessées, dont quatre gravement.

« Ce fut une intervention très rapide et très énergique », selon le préfet de l'époque, Maurice Lambert. Un surveillant dira « avec un brin de fierté dans la voix » à une journaliste du *Nouvel Obs* : « C'est solide pourtant un fusil ? Eh bien on en a cassé un sur un détenu ! » [Katia D. Kaupp, « le “malentendu” de Toul », dans *Le Nouvel observateur*, 20 décembre 1971]

Vendredi 10 décembre :

- Paris (75), Maison d'Arrêt PARIS LA SANTE.

Deux cents détenus se mutinent à la suite d'une grève de gardiens. Les portes des cellules sont enfoncées et des incendies se déclarent dans plusieurs ateliers. Huit escadrons de gendarmes mobiles sont envoyés sur les lieux pour rétablir l'ordre.

Samedi 25 décembre :

- Bussac-Forêt (17), Camp de relégués de BUSSAC-FORET.

Révolte dans ce camp pour longues peines.

Lundi 27 décembre :

- Besançon (25), Maison d'Arrêt de BESANÇON.

Chahut à l'intérieur provoqué par une manifestation de militants « gauchistes » qui manifestent devant la prison.

Mardi 28 décembre :

- Besançon (25), Maison d'Arrêt de BESANÇON.

Quatorze détenus se mettent en grève de la faim.

1972

Lundi 3 et mardi 4 janvier :

- Nîmes (30), Maison Centrale de NIMES.

Sur quatre cent quatre-vingt-cinq détenus employés dans les ateliers, quatre cent trente se mettent en grève afin d'obtenir une commission d'enquête sur leurs conditions de travail et de détention, notamment sur l'insalubrité des locaux, leur vétusté et leur exigüité. Les CRS interviennent deux jours plus tard, les « meneurs » sont transférés à Avignon (84), les autres aux Baumettes (13).

Lundi 10 janvier :

- Loos (59) et Amiens (80), Maisons d'Arrêt de LOOS-LEZ-LILLE et d'AMIENS.

Grève du travail dans ces deux prisons et transfert des « meneurs ».

Mardi 11 janvier :

- Rouen (76), Maison d'Arrêt BONNE-NOUVELLE.

Mouvement contre la qualité de la nourriture.

Vendredi 14 janvier :

- Sainte-Geneviève-des-Bois (91), Maison d'Arrêt de FLEURY-MEROGIS.

Une centaine de détenus refusent de réintégrer leurs cellules au bout d'une heure de promenade. Ils réclament le droit de pouvoir cantiner [acheter en prison] du tabac et de la bière (cette dernière étant autorisée pour les majeurs) et deux heures de promenade au lieu d'une par jour. La négociation avec l'Administration ne débouche sur rien. Les prisonniers dans les étages commencent à casser les vitres. Le calme revient avec l'intervention des gardes mobiles.

- Ecrouves (54), Centre de Détention d'ECROUVES.

Huit détenus manifestent contre les salaires et les horaires de gymnastique.

Samedi 15 janvier :

- Nancy (54), Maison d'Arrêt Charles-III.

Les détenus font parvenir leurs revendications depuis les toits : suppression de la tutelle pénale et de l'interdiction de séjour, fin de la censure des journaux et amélioration des conditions de détention. Ils dévastent la prison et résistent pendant six heures aux assauts des policiers qui finissent par faire intervenir un hélicoptère.

Mercredi 19 janvier :

- Saint-Martin-de-Ré (17), Maison Centrale de SAINT-MARTIN-DE-RE.

Une quinzaine de détenus tentent de se mutiner vers les 17h30. Intervention des CRS.

[Suite aux mouvements de Toul (59) et de Nancy (54), un manifeste de prisonniers est diffusé fin janvier à l'extérieur des prisons de Melun (77) et de Muret (31). Dans les semaines qui suivent, des mouvements se produisent en détention : Saint-Martin-d'Hères (38), Mulhouse (68), Fresnes (94), Chartres (28), ...]

Lundi 7 février :

- Fresnes (94), Maison d'Arrêt de FRESNES.

Manifestation de quatre cents détenus.

Mercredi 9 février :

- **Chartres (28), Maison d'Arrêt de CHARTRES.**

Brève mutinerie en fin de matinée.

Mercredi 16 et vendredi 18 février :

- **Melun (77), Maison Centrale de MELUN.**

Cent vingt détenus de l'atelier de brochure et de l'imprimerie administrative, soit plus d'un tiers des effectifs, poursuivent un mouvement de grève pour obtenir des augmentations de salaire.

Mercredi 23 février :

- **Flers (61), Foyer de Semi-liberté de FLERS.**

Grève de la faim d'une cinquantaine de jeunes qui demandent une commission d'enquête sur les conditions d'hébergement. Ils obtiennent la suspension du directeur et des éducateurs.

Mercredi 24 mai :

- **Toulouse (31), Maison d'Arrêt SAINT-MICHEL.**

Dans la soirée, mouvement de révolte dans le quartier n°4, réservé aux jeunes délinquants.

Jeudi 8 juin :

- **Nancy (54), Maison d'Arrêt Charles-III de NANCY.**

En solidarité avec les six inculpés qui passent en procès, cinquante détenus refusent de prendre leur petit-déjeuner.

Mardi 20 juin :

- **Metz (57), Centre Pénitentiaire de METZ-QUEULEU.**

Agitation dans le quartier d'isolement. Intervention des forces de répression.

Lundi 31 juillet :

- **Paris (75), Maison d'Arrêt PARIS LA SANTE.**

Les détenus font la grève des repas pour dénoncer le suicide d'un détenu quatre jours plus tôt.

Vendredi 22 décembre :

- **Melun (77), Maison Centrale de MELUN.**

Agitation et grèves intermittentes jusqu'au 15 janvier 1973. Présence des CRS au bout de trois jours : répression et transferts.

1973

Jeudi 5 avril :

- Melun (77), Maison Centrale de MELUN.

Quarante détenus se révoltent contre les conditions de détention ; le mouvement est bientôt suivi par deux cents prisonniers. L'un de leurs slogans est : « Rendez nous nos gosses » [revendication de parloirs rapprochés]. Après une violente répression, cent soixante-dix-sept prisonniers se mettent en grève de la faim pendant cinq jours.

- Lyon (69), Maisons d'Arrêt SAINT-PAUL et SAINT-JOSEPH.

Une quarantaine de prisonniers refusent de réintégrer leurs cellules, après la promenade, afin de protester contre les conditions de détention. Ils demandent l'amélioration de la nourriture et l'obtention de parloirs rapprochés (qui leur permettraient de meilleurs contacts avec leurs enfants), la réduction de la durée des détentions provisoires et de meilleures conditions générales de détention, notamment au niveau de l'hygiène. En représailles l'AP suspend toutes les visites.

Vendredi 6 avril :

- Lyon (69), Maisons d'Arrêt SAINT-PAUL et SAINT-JOSEPH.

Dans la nuit, des prisonniers démontent leur lit pour se faire des barres de fer. Au matin, les gardiens empêchent le service des petits-déjeuners et réclament l'assistance de la police. Les forces de répression prennent position dans les cours de la prison. Le mouvement reste non violent et cent cinquante prisonniers sur six cent cinquante que compte la prison se mettent en grève de la faim. Leur mouvement se termine le 13 avril après que des promesses leur soient faites et suite au transfert de nombreux détenus vers Fresnes (94) et Saint-Etienne (42).

Mardi 8 mai :

- Lyon (69), Maisons d'Arrêt SAINT-PAUL et SAINT-JOSEPH.

Les promesses faites en avril n'ayant pas été tenues, des détenus montent sur les toits en fin d'après-midi. Comme lors des manifestations précédentes (5 et 6 avril 1973), les revendications avancées par les prisonniers restent les mêmes. Depuis les toits les mutins crient entre autres : « Nous voulons embrasser nos gosses ! Nous, prisonniers, nous sommes aussi des hommes ! », « CRS assassins », ... Pour couvrir leur voix des Lyonnais venus apporter leur soutien, les CRS à l'extérieur font tourner les moteurs de leurs véhicules.

A 20 heures, ils donnent l'assaut avec des tirs de gaz lacrymogènes et chargent violemment les gens qui sont venus soutenir les mutins.

De nombreux prisonniers sont blessés, d'autres sont transférés et toutes les visites sont supprimées. Les dégâts des installations endommagées sont évalués à environ un million de francs [≈ 150 000 €].

- Melun (77), Maison Centrale de MELUN.

Durant quinze jours, les détenus déclenchent des débrayages des ateliers, de trois quarts d'heure à deux heures par jour. Ils revendiquent le SMIC dans les ateliers de la RIEP (Régie Industrielle des Établissements Pénitentiaires), l'augmentation des salaires des apprentis et l'arrêt des saisies sur le dernier mois de salaire précédent la libération (l'AP saisit 80 % du salaire : 20 % pour les frais de justice et 60 % vont au Trésor).

Vendredi 25 mai :

- Marseille (13), Centre Pénitentiaire des BAUMETTES.

Révolte contre les conditions de détention.

Samedi 15 septembre :

- Paris (75), Maison d'Arrêt PARIS LA SANTE.

Quinze détenus montent sur les toits. Ils s'automutilent et écrivent leurs revendications avec leur sang (amélioration des conditions de détention). Ils forment le Comité d'action pour la défense des intérêts des détenus. Certaines de leurs revendications aboutissent : douches, cinéma, meilleure cuisine, transistors, cigarettes...

Mercredi 24 octobre :

- Melun (77), Maison Centrale de MELUN.

Quatre cents détenus refusent de se rendre au réfectoire, à la sortie de l'atelier. Quelques heures plus tard, certains occupent les toits de la centrale. Ils revendiquent une meilleure nourriture et une surveillance moins stricte au parloir. Des chants et des clameurs s'élèvent et s'entendent de l'extérieur. A 22 heures, l'assaut est donné par trois escadrons de gardes mobiles, un détachement de CRS et des sapeurs-pompiers.

A 0h30 le calme revient dans la prison. La répression est féroce et plusieurs détenus sont tabassés. La nuit même, une cinquantaine sont transférés.

[D'autres mouvements sporadiques se produisent dans l'année à Poissy (78), Bonneville (74) et Varcès (38). Partout ce sont à la fois les conditions de détention et le fonctionnement de la justice qui sont mis en cause.]

1974

Lundi 7 et mardi 8 janvier :

- Melun (77), Maison Centrale de MELUN.

Trois cents détenus refusent de rentrer en cellule. Ils avaient adressé une lettre de revendication quinze jours plus tôt à Taittinger, Garde des Sceaux, lui

demandant une amélioration des soins médicaux, un accroissement des salaires et une application réelle des textes concernant les libérations conditionnelles et les sorties. Le mouvement prend fin à trois heures du matin.

Mercredi 6 et jeudi 7 mars :

- Villeneuve-sur-Lot (47), Centre de Détention d'EYSSES.

Mutinerie provoquée par la décision du nouveau directeur de supprimer les activités sportives et de loisirs.

Vendredi 3 mai :

- Périgueux (24), Maison d'Arrêt de PERIGUEUX.

Les jeunes détenus montent sur les toits et la révolte se généralise rapidement à l'ensemble de la maison d'arrêt.

Mardi 14 mai :

- Sainte-Geneviève-des-Bois (91), Maison d'Arrêt de FLEURY-MEROGIS.

Mouvement de cent cinquante mutins. Intervention de la police et du GIGN [Groupe d'Intervention de la Gendarmerie Nationale].

Jeudi 16 mai :

- Périgueux (24), Maison d'Arrêt de PERIGUEUX.

Dans la nuit, soixante détenus montent sur les toits et demandent l'accélération des procédures de jugement. Violente répression.

Vendredi 17 mai :

- Ensisheim (68), Maison Centrale d'ENSISHEIM.

Cent détenus refusent de remonter de promenade : ils demandent une permission de sortie pour l'un des leurs.

Samedi 18 mai :

- Saint-Étienne (42), Centre de Jeunes Détenus de LA TALAUDIERE.

Dix-sept mineurs refusent de remonter de promenade, soutenus par l'ensemble des détenus.

Mercredi 5 juin :

- Ensisheim (68), Maison Centrale d'ENSISHEIM.

Deux cent cinquante prisonniers manifestent suite à l'arrêt du programme radio diffusé par haut-parleurs.

Mercredi 26 juin :

- Paris (75), Maison d'Arrêt PARIS LA SANTE.

Trois cents détenus refusent de remonter de promenade et montent sur les toits. Certains se tailladent les veines. Ils réclament des parloirs libres, plus de promenades, le respect, ... Violente répression.

Entre mai et juin :

- Sainte-Geneviève-des-Bois (91), Maison d'Arrêt de FLEURY-MEROGIS.

Quatre jeunes détenus grimpent sur le toit afin de réclamer des promenades plus longues. Ils y restent trois jours jusqu'à l'intervention des CRS.

Juillet :

- Avignon (84), Maison d'Arrêt SAINTE-ANNE.

Les détenus campent dans les cours pendant un mois sous la surveillance des CRS.

Vendredi 12 juillet :

- Valence (26), Maison d'Arrêt de VALENCE.

Mutinerie dans cette maison d'arrêt.

Jeudi 18 et vendredi 19 juillet :

- Bayel (10), Maison Centrale de CLAIRVAUX.

Après une mobilisation pour réclamer la levée du mitard infligé à un détenu à la suite d'une altercation, une révolte débute dans l'un des bâtiments de la centrale. Les surveillants s'enfuient devant l'ampleur des troubles, laissant la prison aux mains des détenus. Deux cent cinquante prisonniers prennent position sur les toits ou dans les cours. Les cellules sont dévastées. A 22 heures, des forces importantes de gendarmerie arrivent de Reims, Chaumont et Langres ainsi que le GIGN. A minuit, elles donnent l'assaut et, en riposte, les insurgés mettent le feu aux ateliers.

A 6 heures du matin, le directeur lance un ultimatum qui provoque la reddition de deux cents détenus. Une centaine d'autres se retranchent dans un atelier et refusent de se rendre. La bataille fait rage jusqu'à 8h30. De nombreux prisonniers sont blessés dans cette mutinerie et deux en meurent.

La répression de la révolte est d'une brutalité extrême comme le montre ce témoignage d'un détenu de Clairvaux, transféré ensuite à Fleury-Mérogis (91) : « J'ai vu un type arriver au premier étage. Ayant résisté aux CRS, il s'était fait matraquer. Il est arrivé soutenu sous les bras, la gueule en sang, méconnaissable. Les CRS lui ont ordonné de lever les bras mais déjà à demi-mort, il ne comprenait plus rien. Un flic est arrivé par derrière et d'un coup de crosse lui a fendu le crâne. J'étais à cinq mètres mort de peur, pleurant de désespoir et de douleur ; j'ai vu ce type s'effondrer, un liquide gluant et visqueux s'écoulant de

son crâne complètement défoncé. Le cauchemar ne s'est pas arrêté là pour ce garçon, puisqu'un salopard de flic l'a retourné avec son pied et lui a écrasé la figure à coup de talon. Cela était horrible. Tu ne peux pas imaginer.» [Christophe Soulié, *Liberté sur paroles, contribution à l'histoire du Comité d'action des Prisonniers* [CAP], Analis, 1995]

Samedi 20 et dimanche 21 juillet :

- Nîmes (30), Maison Centrale de NIMES.

Une cinquantaine de détenus refusent de regagner leurs cellules lorsqu'ils entendent en direct les déclarations de Lecanuet : « Il ne peut être question aux yeux du ministre de la Justice de laisser la violence et la révolte s'établir dans les prisons. La fermeté et la rigueur ne sont pas contradictoires mais complémentaires d'un effort profond d'humanisation. » Le chahut se transforme en émeute. Les détenus deviennent maîtres des lieux, ouvrent les cellules, pillent l'économat et mettent le feu au bâtiment administratif et aux ateliers. Le 21 juillet, après l'intervention de la police, la centrale est pratiquement détruite, il y a deux morts et une dizaine de blessés parmi les prisonniers et de nombreux transferts.

Mercredi 24 et jeudi 25 juillet :

- Caen (14), Maison d'Arrêt et Centre de Détention de CAEN.

Deux cents prisonniers refusent de reprendre le travail afin d'obtenir le SMIC et de meilleures conditions de détention. Le soir, le mouvement pacifique se transforme en révolte. Les toits sont occupés et ils commencent à mettre le feu. Le 25 juillet, les CRS et le GIGN interviennent avec un hélicoptère et réduisent la révolte.

Jeudi 25 juillet :

- Loos (59), Maison Centrale de LOOS-LEZ-LILLE.

À 14 heures, soixante détenus refusent de réintégrer leurs cellules. Ils se répandent dans l'établissement après avoir subtilisé des clés à des surveillants, sans cependant les retenir en otages. Ils ouvrent les portes des cellules à leurs camarades puis incendient la salle de cinéma, le cabinet médical et la lingerie. Une quinzaine d'entre eux gagnent le toit qu'ils saccagent, ce qui attise encore les brasiers notamment dans les différents ateliers (forge, mécanique automobile, électricité, cartonnages, etc.). Dès leur arrivée, la centaine de sapeurs-pompiers essuie des jets de projectiles et ne peuvent attaquer l'incendie qu'à partir de la cour d'honneur de l'établissement, protégée par de hautes grilles. À 16 heures, plus de quatre-vingts CRS donnent l'assaut, précédé d'un déluge de gaz lacrymogènes. Bilan : cinq blessés chez les flics, trois du côté des détenus. Un quart d'heure plus tard, les toits sont vidés de leurs occupants. À 16h30, les mutins décident de se rendre, laissant la place aux pompiers.

Vendredi 26 juillet :

- Loos (59), Maison Centrale et Maison d'Arrêt de LOOS-LEZ-LILLE.

A 16h15, deux cent cinquante policiers donnent un nouvel assaut à quatre-vingt-cinq mutins qui se sont barricadés. Ils sont rapidement maîtrisés et évacués un à un. A 18h20, les quatre autocars du service national des transferts de Fresnes transportent quelque cent vingt détenus vers la maison d'arrêt d'Évreux (27) dont les quatre-vingts occupants qui avaient été déplacés vers la maison d'arrêt de Rouen (76), la veille.

Les dégâts sont très importants : on les estime à plus de dix millions de francs [$\approx 1\,520\,000$ €].

Vers 21 heures, par solidarité, une partie des sept cents détenus de la maison d'arrêt font du tapage et enflamment des couvertures et des draps qu'ils passent à travers les barreaux. La réaction de l'Administration ne se fait pas attendre : à 22 heures, les foyers d'incendie sont éteints par les pompiers encore postés sur le domaine pénitentiaire alors que les « meneurs » sont placés à l'isolement.

Samedi 27 juillet :

- Paris (75), Maison d'Arrêt PARIS LA SANTE.

Emeute au quartier haut de la prison. La répression fait un mort.

Lundi 29 juillet :

- Saint-Etienne (42), Maison d'Arrêt de la TALAUDIERE.

Les prisonniers refusent de remonter de promenade. Un détenu, Gilles Besnard, est tué d'un coup de fusil, tiré par le surveillant-chef alors qu'il se trouve sur le toit avec ses camarades révoltés. Les détenus mettent le feu au dernier étage. Intervention des CRS.

Mardi 30 juillet :

- Saint-Martin-de-Ré (17), Maison Centrale de SAINT-MARTIN-DE-RE.

Un détenu s'empare des clés d'un gardien et ouvre les portes de deux cents cellules. Les mutins mettent le feu à trois bâtiments. Dans l'un d'entre eux, des bouteilles d'acétylène explosent. Après l'assaut des policiers, on compte deux morts.

[La Chancellerie dénombre, pour le seul été 1974, quatre-vingt-neuf mouvements de révoltes collectives ; onze établissements ont été partiellement ou totalement détruits. On décompte officiellement sept morts chez les mutins. Les mouvements sont suivis d'une grève des surveillants qui réclament des hausses de salaires : 17 milliards de francs [$\approx 2\,600\,000\,000$ €] sont débloqués pour qu'ils reprennent le travail.]

1975

Dimanche 20 juillet :

- Nîmes (30), Maison d'Arrêt de NIMES.

Importante mutinerie.

1977

Dimanche 6 mars :

- Paris (75), Maison d'Arrêt PARIS LA SANTE.

Cent dix détenus rejoignent le mouvement lancé à Fresnes (94) ; ils demandent l'abolition des QHS [Quartiers de Haute Sécurité], trois mois de grâce annuelle [trois mois de remise de peine par an] et les parloirs libres.

Lundi 7 mars :

- Fresnes (94), Maison d'Arrêt de FRESNES.

Cinq détenus du QHS appellent à une grève de la faim illimitée contre leurs conditions de détention. Ils arrêtent au bout de huit jours suite aux promesses de la Chancellerie... qui ne seront pas tenues.

Samedi 22 octobre :

Brest (29), Maison d'Arrêt de PONTANIOU.

« A 17 heures, une quarantaine de détenus se sont révoltés. Après une séance de télévision, ils ont refusé de regagner leurs cellules, retenu deux gardiens, à qui ils ont subtilisé les clés, ont ensuite ouvert les cellules d'une vingtaine de leurs camarades et se sont barricadés derrière une barrière de fortune faite de tables, de chaises et de lits. Très rapidement, les policiers du commissariat central de Brest sont intervenus mais, accueillis par les jets d'eau de lances d'incendie allumées par les détenus, ils ont dû rebrousser chemin. C'est à l'occasion de cet "assaut" que, dans la confusion, les deux gardiens retenus par les prisonniers, ont réussi à s'échapper. Vers 18 heures, les gendarmes mobiles, en tenues de combat, arrivent. Mais tout se termine déjà ; après que l'Administration ait réussi à faire couper l'eau, un policier, grimpé tant bien que mal sur une barricade, projette des grenades lacrymogènes sur les prisonniers. Aveuglés, ceux-ci sont alors reconduits dans leurs cellules de force.

A 18 h 30, tout est terminé ; il n'y a eu officiellement aucun blessé, ni parmi les prisonniers, ni parmi les forces de police.

Les détenus ont remis, lors de leur action, une motion au substitut du procureur de la République. Ils demandent, selon le parquet, (le texte de la pétition n'a pas été remis à la presse), une amélioration des conditions d'hygiène et d'alimentation, protestant contre l'attitude des surveillants, dénoncent la lenteur

des procédures d'instruction et les trop rares mesures de liberté provisoire. [...] » [*Libération*, 02/11/1977]

Douze personnes considérées comme « meneurs » passent en jugement pour ces faits.

Dimanche 6 et lundi 7 novembre :

- Cergy-Pontoise (95), Maison d'Arrêt d'OSNY-PONTOISE.

Refus des plateaux de cent soixante-dix-sept détenus qui protestent contre les conditions d'hygiène et la qualité de la nourriture.

Mardi 29 novembre :

- Gradignan (33), Maison d'Arrêt de GRADIGNAN.

Un certain nombre de détenus observent une grève de la faim collective. Elle durera onze jours. Ils publient un manifeste dans lequel ils demandent que soit respectée la loi, principalement l'application des réformes de 1975 qui avaient été adoptées après les grandes mutineries de 1974.

1978

Lundi 9 janvier :

A l'initiative de huit prisonniers en lutte contre les QHS, un mouvement de grève de la faim regroupe plus de mille détenus de Fresnes (94), Fleury-Mérogis (91), la Santé (75), Mende (48), Evreux (27), Clairvaux (10), Saint-Martin-de-Ré (17), Angoulême (16), Nice (06), Bonneville (74), Lyon (69), ...

Mardi 17 janvier :

Paris (75), Maison d'Arrêt de PARIS LA SANTE.

Cent vingt trois détenus entament une grève de la faim (certains l'ont déjà commencée le 14). Ils réclament des promenades plus longues ainsi que des « salles d'activités récréatives » et dénoncent la censure qu'exerce le directeur sur certains journaux. Le vendredi, le mouvement s'amplifie et ils sont 250 dans la lutte. Ils réclament l'application de la réforme de 1975 et dans un communiqué un certain nombre d'entre eux exigent entre autres : l'élargissement des sorties hors cellule, la suppression des QHS et des passages à tabac au quartier cellulaire.

1979

Mercredi 10 janvier :

- Château-Thierry (02), Centre Pénitentiaire de CHATEAU-THIERRY.

Après le déjeuner, dix-neuf des cent détenus du centre d'observation de Château-Thierry refusent de sortir du réfectoire, réclamant « un meilleur café » et « un film de plus » par semaine. Ils manifestent pendant plus de deux heures avant d'être délogés par les policiers à l'aide de gaz lacrymogènes.

Février :

- Toulouse (31), Maison d'Arrêt SAINT-MICHEL.

Refus des plateaux-repas pendant deux jours pour demander l'amélioration de l'hygiène et de la nourriture. Satisfaction partielle des revendications.

Mai :

- Fresnes (94) et Sainte-Geneviève-des-Bois (91), Maisons d'Arrêt de FRESNES et de FLEURY-MEROGIS.

Nouvelles grèves de la faim collectives contre les QHS.

Juillet :

- Riom (63), Maison Centrale et Maison d'Arrêt de RIOM.

Grève de la faim collective contre les conditions de détention : manque d'hygiène, racisme des surveillants, brimades.

Les grévistes demandent des permissions de sortie plus nombreuses. Le 14 juillet, les CRS interviennent et isolent « les meneurs ».

Jeudi 27 septembre :

- Saint-Martin-de-Ré (17), Maison Centrale de SAINT-MARTIN-DE-RE.

En fin d'après-midi, refus collectif de remonter de promenade. Leurs revendications portent sur les salaires de misère, le régime de la libération conditionnelle, les permissions de sorties et les remises de peines. Deux pelotons de la gendarmerie mobile interviennent. Le calme revient en début de soirée. Les trois « meneurs » désignés sont envoyés au QHS d'Evreux (27).

1981

Ou dimanche 10 au mercredi 13 mai :

- Bois-d'Arcy (78), Maison d'Arrêt de BOIS-D'ARCY.

Cent prisonniers refusent de remonter de promenade pour protester contre leurs conditions de détention. Le 11, les CRS interviennent pour évacuer la cour, un

détenu est blessé. Durant les deux jours qui suivent, les prisonniers sont de plus en plus nombreux à refuser de remonter.

L'Administration procède au transfert de cent détenus vers Fleury-Merogis (91) le vendredi 15, et ce sous les coups des matons.

Dimanche 24 mai :

- Dieppe (76), Maison d'Arrêt et de correction du POLLET.

Douze détenus réussissent à monter sur les toits pour protester contre l'étroitesse des cellules et le manque de loisirs. Les CRS cernent la prison. Transfert en masse vers la prison de Rouen (76).

Jeudi 11 juin :

- Sainte-Geneviève-des-Bois (91), Maison d'Arrêt de FLEURY-MEROGIS.

Quinze mutins sont arrêtés par le GIGN.

Samedi 13 juin :

- Fresnes (94), Maison d'Arrêt de FRESNES.

Quatre-vingt détenus se mettent en grève de la faim pour réclamer l'abolition des QHS, d'avantage de permissions de sortie, des conditionnelles et des parloirs, l'application de la réforme de 1975... Le mouvement cesse le 17 juin. Les « meneurs » sont transférés dans des QHS de province.

Jeudi 25 juin :

- Paris (75), Maison d'Arrêt PARIS LA SANTE.

Plus de quatre cents détenus participent à une grève de la faim contre les QHS et les conditions de détention ; ils réclament aussi une refonte des procédures pénales et d'amnistie. Le mouvement s'arrête le 28 juin et les trois « meneurs » sont transférés dans des QHS de province.

Dimanche 28 juin :- Sainte-Geneviève-des-Bois (91), Maison d'Arrêt de FLEURY-MEROGIS.

Fleury-Mérogis prend le relais du mouvement de La Santé. Des détenus du bâtiment D2 refusent de réintégrer leurs cellules. La direction fait par deux fois appel aux CRS qui tabassent les prisonniers dans les couloirs. Pour contester, dans chaque bâtiment, soixante prisonniers refusent les repas.

Au 1^{er} juillet, ils sont trois cents en grève de la faim.

Août :

- Lyon (69), Maison d'Arrêt SAINT-JOSEPH.

Quinze détenus grévistes de la faim, pendant cinq jours, pour protester contre le tabassage d'un des leurs.

Septembre :

- Fresnes (94), Maison d'Arrêt de FRESNES.

Le Comité d'Intervention des Détenus (CID – comité clandestin de Fresnes. Celui-ci diffuse ses tracts à 1 000 exemplaires dans la détention !) publie une liste de revendications dans la presse : abolition des QHS, des QSR [Quartier de Sécurité Renforcée] et du mitard, instauration d'un service juridique pour les familles et les détenus.

Jeudi 15 octobre :

- Paris (75), Maison d'Arrêt PARIS LA SANTE.

Des prisonniers font une pétition pour demander la libération de l'un d'entre eux, malade du cancer.

Dimanche 8 novembre :

- Paris (75), Maison d'Arrêt PARIS LA SANTE.

Trois prisonniers protestant contre leur mise en QHS sont tabassés et envoyés au mitard ; ils entament immédiatement une grève de la faim pour protester contre les sanctions prises à leur encontre. Leur action est tout de suite relayée par cinq détenus du QPGS (Quartier de Plus Grande Sécurité) de Fresnes (94).

1983

Jeudi 13 janvier :

- Nice (06), Maison d'Arrêt de NICE.

Révolte des prisonniers. Les toits sont occupés.

Samedi 15 janvier :

- Sainte-Geneviève-des-Bois (91), Maison d'Arrêt de FLEURY-MEROGIS.

Quarante et un détenus se coupent les veines au bâtiment D4 pour protester contre la lenteur des réformes. Ils demandent des parloirs libres, l'abolition du mitard et du prétoire, la reconnaissance du droit d'association...

Mercredi 19 janvier :

- Marseille (13), Centre Pénitentiaire des BAUMETTES.

Trois cents rebelles montent sur les toits pour agir en faveur des parloirs libres pendant plus de deux heures. Ils n'en partent qu'à l'arrivée des CRS.

Jeudi 20 janvier :

- Nîmes (30), Maison d'Arrêt de NIMES.

Cinquante détenus refusent de remonter de promenade pour les mêmes motifs qu'à Marseille.

- Melun (77), Centre de Détention de MELUN.

Cent quatre-vingts détenus font la grève dans les ateliers.

Vendredi 21 janvier :

- Bastia (20 – Corse), Maison d'Arrêt SAINTE-CLAIRE.

Trente prisonniers refusent de remonter de promenade et manifestent dans la cour.

Samedi 22 janvier :

- Marseille (13), Centre Pénitentiaire des BAUMETTES.

Le mouvement reprend avec deux cent cinquante prisonniers qui montent sur les toits. Intervention des CRS qui fait douze blessés. Les parloirs sont refusés aux familles et les remises de peine pour bonne conduite annulées.

- Sainte-Geneviève-des-Bois (91), Maisons d'Arrêt (des Femmes et des Hommes) de FLEURY-MEROGIS.

Deux cents détenu-e-s (dont soixante-dix femmes) refusent de remonter de promenade et cinquante-sept (dont quatorze femmes) s'automutilent pour demander des parloirs libres et l'amélioration des conditions de détention. L'Administration allie la négociation avec la force pour un retour au calme.

Dimanche 23 janvier :

- Beauvais (60), Maison d'Arrêt de BEAUVAIS.

Trente détenus refusent de remonter en cellule.

- Nice (06), Maison d'Arrêt de NICE.

Cent prisonniers montent sur les toits, déclenchant l'intervention des CRS. Comme pour Beauvais, les exigences sont les mêmes : parloirs libres et amélioration des conditions de détention. Les familles témoignent dans la presse des violences exercées contre les prisonniers.

[À la fin d'une semaine de mobilisation, vingt-neuf détenus de Fleury qualifiés de « meneurs » sont transférés et cinq détenues de la prison pour femmes de Fleury sont déclassées [perdent leur emploi]. La Chancellerie supprime les grâces.]

1984

Dimanche 15 janvier :

- Nîmes (30), Maison d'Arrêt de NIMES.

Les mutins s'affrontent à coups de pierres avec les CRS en soutien de l'un des leurs retransché sur les toits.

Mars :

- Lyon (69), Maisons d'Arrêt de SAINT-PAUL et SAINT-JOSEPH.

Les détenus déposent soixante-dix demandes de liberté provisoire pour protester collectivement contre la surpopulation carcérale.

- Colmar (68), Maison d'Arrêt de COLMAR.

Même initiative qu'à Lyon de la part de cent détenus.

Mardi 24 juillet :

- Loos (59), Maison d'Arrêt de LOOS-LEZ-LILLE.

Cent trente grévistes de la faim contre les conditions de détention.

Jeudi 9 août :

- Sainte-Geneviève-des-Bois (91), Maison d'Arrêt de FLEURY-MEROGIS.

Six détenus s'automutilent. Ils dénoncent la prison et la justice dans un texte adressé à Badinter [ministre de la Justice].

Début septembre :

- Sainte-Geneviève-des-Bois (91), Maison d'Arrêt pour Femmes de FLEURY-MEROGIS.

Les détenues protestent devant le mutisme de l'Administration qui refuse de donner des nouvelles de certaines malades. Après une intervention violente des CRS, dix «meneuses» prennent dix jours de mitard et refusent de s'alimenter. Leurs revendications portent sur l'abolition des QI [Quartiers d'Isolément], du quartier spécial (dit groupe B) et sur l'absence de visites médicales.²⁴

Samedi 15 septembre :

- Sainte-Geneviève-des-Bois (91), Maison d'Arrêt de FLEURY-MEROGIS.

Des détenus politiques débutent une grève de la faim pour le droit au regroupement et pour protester contre leurs conditions d'isolement.

Vendredi 21 septembre :

- Sainte-Geneviève-des-Bois (91), Maison d'Arrêt de FLEURY-MEROGIS.

Après avoir refusé de prendre leurs plateaux-repas de façon tournante, les détenus du bâtiment D1 décident de ne pas réintégrer leurs cellules à l'issue de la promenade. L'affaire se règle dans le « calme ».

²⁴ Cf. Témoignage de la mutinerie dans la brochure *Y a du baston dans la taule*, volume 1, récit 5 : « Fleury brûle-t-elle ? de Hélyette Besse ».

Mercredi 3 octobre :

- Sainte-Geneviève-des-Bois (91), Maison d'Arrêt de FLEURY-MEROGIS.

C'est au tour des détenus D3 de refuser de remonter dans leurs cellules. Intervention des forces de répression et réintégration dans le « calme ».

Samedi 6 octobre :

- Sainte-Geneviève-des-Bois (91), Maison d'Arrêt de FLEURY-MEROGIS.

Toujours au bâtiment D3, la moitié des détenus récidivent et attaquent les gardes mobiles qui répliquent par les gaz lacrymogènes.

Le soir même, affrontement entre les détenus du D4 et les gendarmes. On compte une vingtaine de blessés chez les mutins et sept blessés légers chez leurs adversaires.

Sur les sept cents rebelles de ces derniers jours, douze sont placés au quartier disciplinaire pour des durées allant de 20 à 30 jours. Leur mouvement fait suite à celui lancé par les politiques pour le droit au regroupement par affinité pour tous et l'amélioration des conditions de détention en général.

1985

Mercredi 27 février,

- Havre (76), Maison d'Arrêt du HAVRE.

Pour protester contre la mise à sac de leurs cellules durant une fouille qui a eu lieu le matin, quarante-trois détenus refusent de manger à midi. Dans la soirée, sept détenus s'infligent des coupures aux bras, pendant que d'autres font du boucan. Pour se plaindre également du fait qu'ils n'ont plus d'eau chaude, ceux-ci provoquent une inondation au rez-de-chaussée. Les détenus qui frappent sur divers objets ne cessent leur mouvement qu'une fois la police appelée en renfort, mais cette dernière n'a pas à intervenir.

Dimanche 5 mai :

- Sainte-Geneviève-des-Bois (91), Maison d'Arrêt de FLEURY-MEROGIS.

Vers 11 heures du matin, les prisonniers en promenade du bloc D4 de cette « superforteresse » se mutinent. Ils refusent de remonter de promenade. Selon un scénario qui désormais fera recette lors des autres mutineries, ils s'emparent des clés et retiennent pour un moment un maton qui sera ensuite relâché. Ils libèrent la plupart de leurs huit cents codétenus du bloc. Ils se livrent ensuite au saccage systématique du D4 : cellules, infirmerie, parloirs, vestiaires, vitres cassées, paillasses incendiées, système de sécurité détruit ; en tout 8 millions de francs

[≈ 1 200 000 €] de dégâts et le bloc momentanément inutilisable. Dès le début de l'après-midi les CRS et les gardes-mobiles interviennent massivement et brutalement ; vingt-deux personnes seront hospitalisées.

- Bois-d'Arcy (78), Maison d'Arrêt de BOIS-D'ARCY.

Vers 19h30, un raffut de plusieurs heures à l'annonce des événements de Fleury au journal télévisé a lieu.

Vers 23 heures, trois détenus s'ouvrent les veines ; l'un d'eux, Patrick Burodo, meurt faute d'empressement dans les secours. Suivant l'antique système de la décimation, les "meneurs" sont jetés au mitard, les grâces sautent, les coups, les transferts, les mises à l'isolement pleuvent... Les forces de l'ordre resteront plusieurs jours dans et autour de la prison pour éviter que les prisonniers des autres bâtiments ne se rebellent.

Lundi 6 mai :

- Sainte-Geneviève-des-Bois (91), Maison d'Arrêt de FLEURY-MEROGIS.

Trois cents mutins refusent de remonter de promenade au D1 ; l'infirmerie est incendiée. Les CRS interviennent et des bagarres éclatent.

Mardi 7 mai :

- Bois-d'Arcy (78), Maison d'Arrêt de BOIS-D'ARCY.

Une quinzaine de mineurs montent sur les toits : ils y resteront jusqu'au 9 mai grâce à l'aide des autres détenus.

« Près de deux cents gendarmes mobiles super-équipés approchent des bâtiments, reçoivent des cailloux, quelques détritiques, reculent (...). Toutes les cellules visibles sont agitées. Bruits de gamelle, en roulement de tambour incessant sur les barreaux (...). Ceux du toit enlèvent leurs vêtements, les nouent ensemble pour faire une longue corde, une main la saisit et y attache nourriture, boissons... On communique. Les premières banderoles apparaissent "Y'en a marre : à trois dans 8 m²", "Des grâces en plus", "Liberté", "justice pour tout le monde. Les riches et les pauvres" ou encore "ils veulent nous tuer". Ils hurlent des slogans : "Badinter enculé", "on brûle la prison", "vive la rébellion", "CRS-SS" ». [Libération, 9 mai 1985]

- Metz (57), Centre Pénitentiaire de METZ-QUEULEU et Nice (06), Maison d'Arrêt de NICE.

Ces prisons connaissent diverses « agitations » (raffut de gamelles, débuts d'incendies...)

Mercredi 8 mai :

- Loos (59), Maison d'Arrêt de LOOS-LEZ-LILLE.

Vers 15h30, certains prisonniers en promenade refusent de remonter en cellule. Après négociations, certains les regagnent mais une dizaine montent sur les toits pour plusieurs heures.

- Grasse (06), Maison d'Arrêt de GRASSE et Bastia (20 – Corse), Maison d'Arrêt SAINTE-CLAIRE.

Grève des plateaux dans ces deux prisons qui se poursuivra jusqu'à la fin de la semaine. A Bastia, ce sont une vingtaine de prisonniers politiques qui rejoignent le mouvement lancé par soixante-dix droits communs pour protester contre leurs conditions de détention et en solidarité avec les détenu-e-s du continent. A Grasse, ils sont une centaine à jeûner et souhaitent que l'argent de leurs repas du soir ainsi économisé soit envoyé à des associations humanitaires luttant contre la faim dans le monde !

Jeudi 9 mai :

- Fresnes (94), Maison d'Arrêt de FRESNES.

En fin de matinée, quatre cents rebelles montent sur le toit. Les CRS interviennent et c'est l'affrontement entre grenades lacrymogènes et tuiles. Un détenu, Alain Pinol, touché par une grenade en plein visage, chute dans la cour et meurt peu après.

- Rouen (76), Maison d'Arrêt BONNE-NOUVELLE.

Pendant deux jours consécutifs, une cinquantaine de détenus du quartier des mineurs utilisent le même mode d'action, tandis qu'une quarantaine saccagent leurs cellules, en solidarité avec Fresnes.

- Compiègne (60), Maison d'Arrêt de COMPIEGNE.

Six détenus montent également sur les toits.

- Douai (59), Maison d'Arrêt de DOUAI.

Cinq prisonniers grimpent sur le toit (deux ne se rendront que tard dans la nuit). Affrontement bref avec les CRS. Ils seront lourdement condamnés.

Vendredi 10 mai :

- Amiens (80), Maison d'Arrêt d'AMIENS.

Quarante détenus sur les toits pour protester contre les refus de parloir.

- Nice (06), Maison d'Arrêt de NICE.

Après des « chahuts » toute la semaine, soixante détenus parviennent à accéder aux toits. Pendant les affrontements avec les CRS, ils sont rejoints par une vingtaine de mineurs.

- Rouen (76), Maison d'Arrêt BONNE-NOUVELLE.

Trente prisonniers tentent de se rebeller.

- Béziers (34), Maison d'Arrêt de BEZIERS.

Cent trente détenus prennent en otage trois surveillants et un infirmier durant plusieurs heures.

Samedi 11 mai :

- Évreux (27), Maison d'Arrêt d'ÉVREUX.

Vingt détenus montent sur les toits.

- Lyon (69), Maisons d'Arrêt de SAINT-PAUL et SAINT-JOSEPH.

Echec d'une tentative de mutinerie.

- Saintes (17), Maison d'Arrêt de SAINTES.

Trente prisonniers montent sur les toits. Ils réintègrent leurs cellules sans affrontement.

- Coutances (50), Maison d'Arrêt de COUTANCES.

Trente-huit mutins se barricadent dans leurs cellules d'où ils sont délogés après affrontement avec les forces de répression.

Dimanche 12 mai :

- Saint-Brieuc (22), Maison d'Arrêt de SAINT-BRIEUC.

Occupation des toits et affrontement avec les flics.

- Sainte-Geneviève-des-Bois (91), Maison d'Arrêt de FLEURY-MEROGIS.

Appel à la grève de la faim, pour une semaine au moins, signé « Les meneurs de Fleury », et contresigné par dix-huit détenus, afin de réclamer la levée des sanctions tombées en masse sur les mutins et affirmer leur solidarité avec la lutte des détenus et leurs revendications.

Lundi 13 mai :

Refus des plateaux : d'après les chiffres donnés par l'Administration Pénitentiaire, ils sont soixante au D2 à Fleury (91), soixante-dix à la maison d'arrêt de Fresnes (94) [où ils protestent en particulier contre le transfert de quatre de leurs camarades], quarante à la prison d'Auxerre (89), soixante à la maison d'arrêt de Saint-Paul (69), vingt-deux à Saint-Malo (35), un certain nombre à Montauban (82) [en solidarité avec les condamnés de Douai (59)]. D'autres un peu partout, au Centre de Jeunes Détenus de Fleury (91), à la Santé (75), suivent le mouvement. Néanmoins celui-ci ne parviendra pas à faire tache d'huile à cause des difficultés de circulation de l'information mais aussi du fait du boycott lancé par l'ASPF (Association Syndicale des Prisonniers de France) par sa voix, Radio Libertaire, semant le désarroi parmi les grévistes.

Dimanche 19 mai :

- Montpellier (34), Maison d'Arrêt de MONTPELLIER.

Vers 14 heures, des détenus s'emparent des clés et « libèrent » leurs deux cent trente-sept codétenus. La prison est détruite par les rebelles. Affrontement avec la police prise à revers par la foule dehors. Après de longs pourparlers, les forces de répression investissent la prison dans la soirée, et commencent l'évacuation et le transfert des révoltés (il n'y a plus qu'une vingtaine de cellules utilisables pour deux cent quarante détenus). La prison, classée monument historique, devra être rénovée... ce que demandaient entre autres les mutins !

[Saccages et débuts d'incendie dans plusieurs prisons cette même journée.]

Lundi 8 juillet :

- Chaumont (52), Maison d'Arrêt de CHAUMONT.

Quinze détenus montent sur les toits pour manifester leur angoisse à l'approche de la grâce présidentielle du 14 juillet qui s'annonce particulièrement ladre. Affrontement avec les flics. Quatre seront lourdement condamnés.

Oimanche 14 juillet :

- Lyon (69), Maisons d'Arrêt de SAINT-PAUL et SAINT-JOSEPH.

Une vingtaine de détenus se révoltent au bâtiment « psy » qu'ils saccagent et incendient.

- Chaumont (52), Maison d'Arrêt de CHAUMONT.

Une quinzaine de détenus montent sur les toits.

Mercredi 14 août :

- Loos (59), Maison d'Arrêt de LOOS-LEZ-LILLE.

Des dizaines de détenus montent sur les toits.

- Pointe-à-Pitre (97 – Guadeloupe), Maison d'Arrêt de POINTE-A-PITRE.

Durant les émeutes qui secouent la Guadeloupe, une trentaine de détenus s'évadent de la prison à la suite d'une mutinerie.

Lundi 16 décembre :

Saint-Etienne (42), Maison d'Arrêt de la TALAUDIERE.

Vers 18h30, environ soixante détenus refusent de quitter la cour où ils se sont groupés pour jouer à la pétanque. Ils font également un feu à l'aide de journaux. Ils réclament l'installation immédiate de postes de télévisions individuels. Après 1h30 de vaines discussions avec les responsables pénitenciers, ces derniers appellent la police. Les récalcitrants sont alors réintégrés par la force dans leurs cellules par une cinquantaine de policiers.

1986

Mercredi 14 mai :

- Fresnes (94), Maison d'Arrêt de FRESNES.

Les détenus relevant de la catégorie DPS sont en grève de la faim depuis quatre jours. Ils protestent contre une sanction infligée à l'un d'entre eux et contre le statut de DPS.

Samedi 24 mai :

- Marseille (13), Centre Pénitentiaire des BAUMETTES.

Trois cents mutins refusent de regagner leur cellule pendant vingt minutes pour protester contre les sévices infligés à un prisonnier.

Lundi 23 juin :

- Paris (75), Maison d'Arrêt PARIS LA SANTE.

Ils sont quatre cents à refuser les plateaux en soutien aux initiatives contre la loi Pasqua. Ils expliquent leur mouvement par ce texte : « Le 16 juin, les JALB, Jeunes Arabes de Lyon et sa Banlieue, ont entamé une grève de la faim illimitée pour protester contre le projet de loi du gouvernement concernant les émigrés. En signe de solidarité, et surtout pour manifester notre volonté de résistance, nous avons décidé un refus des plateaux lundi 23 juin. Nous signifions ainsi notre refus face aux projets de loi prévoyant le retrait de la carte de résident au motif de "menace à l'ordre public". Tout comme face au projet de loi visant à expulser tout étranger ayant été condamné à trois mois de prison, et donc au principe de la double peine. Aussi notre démarche dépasse-t-elle le cadre de l'opposition à ce seul projet de loi et se porte-elle plus globalement contre ce qui attente au statut de l'immigration, contre le développement de l'Etat policier, contre une toujours prétendue résolution des problèmes économiques et sociaux par l'exclusion carcérale ».

Lundi 6 octobre :

- Sainte-Geneviève-des-Bois (91), Maison d'Arrêt des Femmes de FLEURY-MEROGIS.

Une vingtaine de détenues refusent les plateaux en solidarité avec deux prisonnières espagnoles en grève de la faim.

1987

Ou vendredi 10 au lundi 13 juillet :

- Sainte-Geneviève-des-Bois (91), Maison d'Arrêt des Femmes de FLEURY-MEROGIS.

Plusieurs dizaines de détenues refusent de remonter de promenade pour protester contre les vingt transferts disciplinaires intervenus peu de temps auparavant. Chaque soirée, les prisonnières refusent de réintégrer les cellules ; environ deux cents mutines participent au mouvement.

Le 12, les gardes mobiles interviennent brutalement et font plusieurs blessées.

Lundi 13 juillet :

- Sainte-Geneviève-des-Bois (91), Maison d'Arrêt des Femmes de FLEURY-MEROGIS.

De nouveau, cent quatre-vingt-une détenues refusent de regagner leurs cellules au terme de la promenade, et de nouveau les gardes mobiles interviennent brutalement.

- Loos (59), Maison d'Arrêt de LOOS-LEZ-LILLE.

Six détenus montent sur les toits, les autres décident de ne pas remonter de promenade.

- Douai (59), Maison d'Arrêt de DOUAI.

Plusieurs dizaines de détenus occupent les toits.

Mardi 14 juillet :

- Sainte-Geneviève-des-Bois (91), Maison d'Arrêt (des Femmes et des Hommes) de FLEURY-MEROGIS.

Suite à dix-huit transferts vers Rennes (35), deux cents détenues de la maison d'arrêt de femmes refusent de remonter de promenade, provoquant l'intervention des CRS. Plusieurs centaines de prisonniers des D1, D2, D4, D5, restent dans la cour aux cris de : « Non à la mort lente ! » Ils brûlent la chaufferie, les matelas et la literie, l'infirmerie est saccagée. Une vingtaine d'entre eux parviennent à monter sur les toits où ils resteront jusqu'à 20h30. Intervention des gendarmes mobiles, des CRS et du GIGN ²⁵.

Mercredi 15 juillet :

- Sainte-Geneviève-des-Bois (91), Maison d'Arrêt de FLEURY-MEROGIS.

Cent trente détenus forcent une porte et s'introduisent sur le chemin de ronde pendant trois quarts d'heure avant d'être refoulés par les gardes mobiles. Au D4, dans la soirée, une quarantaine d'entre eux tentent en vain de monter sur les toits.

- Douai (59), Maison d'Arrêt de DOUAI.

Des détenus montent sur les toits.

- Rouen (76), Maison d'Arrêt BONNE-NOUVELLE.

Une centaine de prisonniers montent sur les toits pour protester contre la qualité de la nourriture et le surpeuplement ; un début d'incendie éclate dans les ateliers.

Jeudi 16 juillet :

- Marseille (13), Centre Pénitentiaire des BAUMETTES.

Deux cents rebelles montent sur les toits pendant quatre heures. Une banderole : « on veut une commission d'enquête des droits de l'homme » Plusieurs

²⁵ Cf. Témoignage de la mutinerie dans la brochure *Y a du baston dans la taule*, volume 1, récit 4 : « Fleury brûle-t-il ? Brève relation de l'émeute de Fleury-Mérogis, le 14 juillet 1987, vue de l'intérieur puis du haut des toits. »

centaines se mutinent à l'intérieur. Un atelier de menuiserie brûle et le bâtiment B est presque détruit. Intervention extrêmement violente des CRS qui fait de nombreux blessés.

- Sainte-Geneviève-des-Bois (91), Maison d'Arrêt de FLEURY-MEROGIS.

Des détenus du D3 tentent de libérer leurs camarades du D2 mis au mitard ; ils cassent les grillages séparant les deux cours, ceux du chemin de ronde, mais ne parviennent pas à aller plus loin et doivent réintégrer les cellules.

Vendredi 17 juillet :

- Marseille (13), Centre Pénitentiaire des BAUMETTES.

Mouvement de toute la prison contre les sanctions. Sont réclamés plus de parloirs, dont des parloirs sexuels, et plus de douches. La tentative de mutinerie est vite étouffée du fait de la présence des CRS devant la prison.

- Sainte-Geneviève-des-Bois (91), Maison d'Arrêt de FLEURY-MEROGIS.

Trois cents détenus refusent de regagner leurs cellules, trente d'entre eux montent sur les toits et une camionnette est incendiée.

- Amiens (80), Maison d'Arrêt d'AMIENS.

Une tentative de révolte de soixante détenus est vite réprimée.

Samedi 18 juillet :

- Amiens (80), Maison d'Arrêt d'AMIENS.

Une trentaine d'insurgés refusent de remonter de promenade. Ils regagnent les cellules « sans incident » après l'intervention des forces de répression.

- Douai (59), Maison d'Arrêt de DOUAI.

Une trentaine de détenus refusent de remonter de promenade.

- Marseille (13), Maison d'Arrêt des BAUMETTES.

Ouverture d'une information judiciaire contre les mutins du 16 et 17 juillet ; huit inculpations pour les événements du 16 et sept autres pour les événements du 17. Ils doivent passer en flagrant délit pour « rébellion et dégradation volontaire ». Dans la soirée, la CRS 54, présente dans la prison pour « garder » les prisonniers, se livre à des violences contre les détenus : coups, humiliations, tabassages, saccage des affaires personnelles, insultes, etc. Ces agissements durent toute une partie de la nuit.

Dimanche 19 juillet :

- Aix en Provence (13), Maison d'Arrêt d'AIX-LUYNES.

Quarante-quatre prisonniers font la grève de la faim en solidarité avec ceux des Baumettes.

- Colmar (68), Maison d'Arrêt de COLMAR.

Après la promenade du matin, une quarantaine de détenus refusent de réintégrer les cellules. Ils incendient les literies, brisent le mobilier, les portes, etc. À

l'origine de cette mutinerie, la mort d'un prisonnier. En fin de matinée, intervention des policiers.

- Nice (06), Maison d'Arrêt de NICE.

Des détenus montent sur les toits, l'un d'eux en profite pour s'évader.

Lundi 20 juillet :

- Fresnes (94), Maison d'Arrêt de FRESNES.

Mouvement de grève de la faim à la suite de la mort du détenu Selliah Chandrabose (au bout de six mois de grève de la faim).

Samedi 25 et dimanche 26 juillet :

- Rennes (35), Centre Pénitentiaire pour Femmes de RENNES.

Cinquante prisonnières se mettent en grève de la faim pendant deux jours, pour obtenir de meilleures conditions de détention et des soins médicaux décents. Adressant un courrier à la Chancellerie, elles protestent également contre la mort de Selliah Chandrabose.

Mercredi 29 juillet :

- Marseille (13), Centre Pénitentiaire des BAUMETTES.

Cent cinquante prisonniers écrivent au juge pour demander à être eux aussi inculpés tout comme les sept d'entre eux qui comparaissent en flagrant délit, étant tous solidaires du mouvement du 17 juillet.

Ou mardi 11 au lundi 17 août :

- Fresnes (94), Maison d'Arrêt de FRESNES.

Grève des plateaux des détenus particulièrement signalés.

Jeudi 13 août :

- Marseille (13), Centre Pénitentiaire des BAUMETTES.

Des détenus s'emparent de clés et saccagent des cellules. Des affrontements avec les forces de répression s'ensuivent. La répression est violente, il y a officiellement dix-neuf blessés. Ils réclament l'amélioration des conditions de détention (douches supplémentaires).

Jeudi 12 et vendredi 13 novembre :

- Saint-Maur (36), Maison Centrale de SAINT-MAUR.

La centrale s'embrase. Les insurgés demandent plus de remises de peine, de conditionnelles et de permissions de sortie. Ils s'emparent de douze otages (neuf surveillants, le directeur et deux enseignants).²⁶

²⁶ Cf. Témoignage de la mutinerie dans la brochure *Y a du baston dans la taule*, volume 1, récit 3 : « Mutinerie de la centrale de Saint-Maur, 12-13 novembre 1987 ».

Dimanche 22 novembre :

- **Bois-d'Arcy (78), Maison d'Arrêt de BOIS-D'ARCY.**

Incendies dans les cellules pour protester contre les conditions de détention.

Vendredi 4 décembre :

- **Besançon (25), Maison d'Arrêt de BESANÇON.**

Vingt-deux détenus du quartier d'isolement (QI) prennent en otage trois surveillants et détruisent les locaux. Ils réclament l'arrêt des transferts et la suppression de l'isolement, c'est-à-dire la suppression effective des QHS [rebaptisés QI], leur réintégration en centrale et une rencontre avec la presse. Après vingt-quatre heures de discussion, les otages sont libérés par le RAID [Unité Recherche, Assistance, Intervention et Dissuasion ; unité d'élite de la police nationale].

Lundi 7 décembre :

Début de la grève de la faim de Joëlle Aubron, Nathalie Ménigon, Jean-Marc Rouillan et Georges Cipriani, militants d'Action Directe emprisonnés. Leurs revendications : contre les mesures d'isolement, pour le droit au regroupement des prisonniers politiques. Robert Pandraud, ministre délégué à la sécurité, déclarera le 17 février 1989 à leur sujet alors qu'ils étaient à leur quatre-vingtième jour de grève de la faim : « Faire la grève de la faim, c'est leur droit. On peut toujours faire des régimes d'amaigrissement ».

- **Bourg-en-Bresse (01), Maison d'Arrêt de BOURG-EN-BRESSE.**

Grève de la faim d'une trentaine de détenus pour protester contre les sanctions prises à l'encontre de quatre de leurs camarades pour chahut et contre des tabassages des matons.

La suite dans *Y a du baston dans la taule*, volume 3. Chronologie de 1988 à 2010.

C O N T R E T O U T E S L E S P R I S O N S





[MA de Fleury-Mérogis, le 05 mai 1971]

« Huit détenus du deuxième étage, qui appartiennent au groupe scolaire 2A, se révoltent. Ils découpent du papier, beaucoup de papier et le balancent par les fenêtres. Le sol en est complètement recouvert. Sur certains on peut lire des inscriptions : « Nous ne sommes pas des bestiaux, nous sommes des hommes », « Plus on nous enfermera, plus nous nous révolterons »... Les matons arrivent et seuls quatre continuent. Ces derniers sont placés au mitard pour une nuit avant d'être déplacés dans d'autres bâtiments où le régime est plus sévère. »